



Rapport Annuel 2023

Une année en mouvement

www.aemojb.ch / info@aemojb.ch /
032 481 37 79
Pl. de la Gare 3
2710 Tavannes

Sommaire

1. Le mot du président du comité : Peter Gasser	3
2. Les membres du comité de l'Association AEMO JB en 2023	4
3. Le personnel de l'Association AEMO JB en 2023	5
4. Le rapport du directeur de l'AEMO JB : Clovis Brahier	6
4.1 Introduction	6
4.2 Mission	8
4.3 Moyens	11
4.4 Organisation du travail en 2023	14
4.5 Evolution des suivis au 31 décembre 2023	17
4.6 L'AEMO préventive : des économies et une complémentarité	19
4.7 Orientations des suivis	23
4.8 Des projets de spécification	25
4.9 Retour des familles et questionnaires de satisfaction	29
4.10 Travail en réseau et représentations	30
4.11 Formations continue et supervision	32
4.12 Administration et gestion	33
4.13 Comptabilité	35
4.14 Le transfert de Moutier dans le Canton du Jura	37
4.14 Conclusion	39
4.15 Remerciements	39
5. Le contenu des annexes	41

1. Le mot du président du comité : Peter Gasser

Chères lectrices et chers lecteurs, une fois de plus, j'ai le plaisir de relever quelques faits marquants de cette année écoulée au sein de notre service. Après le premier grand changement avec l'arrivée d'un nouveau directeur, c'est de nouvelles exigences légales qui ont imprégné le fonctionnement de notre action. Fort heureusement, grâce à la souplesse de nos précieux collaborateurs, l'équipe s'est trouvée et a développé une nouvelle dynamique toujours axée sur la prévention.

Succéder à une figure imposante comme l'était notre précédent directeur n'est pas chose facile. Je suis heureux, mais aussi soulagé de constater que nous avons fait le bon choix. Clovis Brahier, grâce à ses nombreuses compétences, a su intégrer et recréer une dynamique pour définir son double rôle au sein du groupe, soit celui de conduire l'équipe, mais aussi de fonctionner comme intervenant. Un grand bravo à tous d'avoir contribué au succès du service.

Comme vous pourrez le constater, les sollicitations ont été nombreuses, puisque le nombre de familles aidées s'est considérablement accru en 2023. En effet, contrairement à d'autres années pendant lesquelles les périodes intenses étaient suivies de légères accalmies, les demandes ont été constantes durant toute la période ! Notre personnel et la direction ont donc fourni un travail colossal, à tel point qu'en fin d'année, le comité a décidé de recourir à une liste d'attente, ce que nous avons pu éviter depuis 10 ans ! Au risque de me répéter, je tiens ici à remercier nos forces vives pour l'engagement sans failles duquel ils ont fait la preuve une fois de plus. Le comité mettra tout en œuvre pour éviter que l'épuisement professionnel devienne une thématique.

Les nouvelles exigences légales apporteront leur lot d'incertitudes et de questionnements. C'est essentiellement pendant l'année 2024 que nous devons à nouveau échanger avec la direction en charge de la prévention, soit la DSSI. J'en profite pour souligner et remercier M. Pierre Alain Schnegg pour le soutien indéfectible à notre travail.

Pour terminer, je tiens également à adresser mes plus vifs remerciements aux membres du comité qui s'engagent au travers de leur action pour soulager de nombreuses familles du Jura bernois.

Juin 24, Peter Gasser

2. Les membres du comité de l'Association AEMO JB en 2023

Peter Gasser	Président de l'AEMO JB Membre du CJB ¹ . Ancien député au Grand Conseil bernois, et coprésident du SEfFB ¹ . Médiateur scolaire et enseignant Secondaire à la retraite.
Nathalie Griggio Weibel	Secrétaire du comité AEMO JB Secrétariat juridique, secrétaire de la préfète, responsable des violences domestiques, apprentis et stagiaires de la Préfecture du Jura bernois.
Marika Sabatini	Membre du comité Procureure des mineurs, Ministère public des mineurs du Canton de Berne, Antenne du Jura bernois.
Moussia Von Wattenwyl	Membre du comité Députée au Grand Conseil bernois et membre du CJB.
Patricia Gamma	Membre du comité Directrice du Service Social Régional de la Prévôté à Moutier.
Elisabeth Beck	Membre du comité Membre du CJB, conseillère de ville de St-Imier, enseignante, membre de la PIEA.
Dominique Desilvestri	Membre du comité Secrétaire de la PIEA.
Marcel Winistoerfer	Membre du comité Maire de Moutier, enseignant spécialisé.
Alain Jobé	Membre du comité Secrétaire du SEfFB, enseignant Secondaire.

3. Le personnel de l'Association AEMO JB en 2023

Clovis Brahier	Directeur à 25 % et Intervenant socio-éducatif à 50 %
Norina Messer	Intervenante socio-éducative à 55 %
Dominique Bessire	Intervenante socio-éducative à 80 %
Yves Chopard	Intervenant socio-éducatif à 70 %
Chloé Michel	Etudiante en formation (FP2-HES¹) Engagée à 100% sur la période de février 2023 à juin 2023.

Tous les collaborateurs de l'AEMO du Jura bernois sont, au minimum, au bénéfice d'un titre HES en travail social.

En plus de leur formation, nos collaborateurs suivent un certain nombre de formations courtes tous les ans dans les domaines qui nous concernent. Ces formations courtes et autres sont organisées par les HES ou d'autres centres de formation qui promeuvent les approches systémiques ou voisines de ces approches. Cette année un collaborateur a pu également commencer un CAS en Conjugalités et Parentalités à la HETS de Genève. Cette formation se terminera au mois de juin 2024. De plus, nous avons eu la chance de pouvoir organiser et réaliser une formation autour de l'approche contextuelle donnée par Catherine Ducommun-Nagy et Fabienne Maillard.

Enfin, fin 2023, toute l'équipe a pu profiter d'une supervision réalisée avec Xavier Pitteloud accompagnant psychosocial systémique et superviseur. Cette supervision s'est focalisée sur les constructions de chacun et la coévolution vers l'avenir de l'AEMO JB à partir du changement de directeur, des modifications liées aux évolutions cantonales et de la mission de l'AEMO JB. Ceci afin de favoriser un cadre nouveau plus en phase avec notre mission préventive.

4. Le rapport du directeur de l'AEMO JB : Clovis Brahier

Ce rapport annuel vise à rappeler brièvement les objectifs et les moyens de l'AEMO ainsi qu'à présenter les divers types de situations dans lesquelles nous intervenons. Nous souhaitons également souligner l'importance de notre service dans le réseau socio-éducatif régional et les réflexions engagées pour adapter et enrichir nos prestations. Ces réflexions ont été nourries en 2023 par le changement de direction de l'AEMO JB (septembre 2022) et par la réorganisation cantonale liée à l'entrée en vigueur de la LPEP (1er janvier 2022).

4.1 Introduction

L'année 2022 a marqué une phase de changements significatifs, avec l'entrée en vigueur de la LPEP et le maintien de l'Action Éducative en Milieu Ouvert du Jura bernois sous la responsabilité de l'OIAS et du DSSI. Le changement de direction à l'AEMO JB, à partir du dernier trimestre 2022, a également apporté de nouvelles perspectives. En 2023, cette dynamique s'est poursuivie avec l'ouverture de projets majeurs, tant à l'AEMO du Jura bernois qu'au sein du tissu socio-sanitaire régional.

Pour moi, 2023 a été ma première année complète en tant que directeur de l'AEMO du Jura bernois. Mon intégration a suivi plusieurs étapes : dans un premier temps, il s'agissait d'acquérir une compréhension approfondie des interventions éducatives ambulatoires. Ensuite, j'ai investi la fonction de directeur, avec ses multiples responsabilités en matière de gestion d'équipe, de finances, de communication, de ressources humaines, et de développement stratégique. En raison de la diversité des compétences requises, ce poste porte pleinement le titre de directeur. J'ai également veillé à m'intégrer à l'équipe, au comité exécutif et aux associations partenaires de l'AEMO JB, tout en maîtrisant les évolutions internes et externes de l'organisation. Ces éléments ont constitué les fondations de cette première année de direction.

J'ai pu compter sur une équipe, un comité et des partenaires externes qui ont largement contribué à mon adaptation et à mon intégration à l'AEMO JB.

À présent, avec une vision mieux ajustée, je considère les défis à venir pour l'AEMO JB. Les changements de 2023 ont suscité de nombreuses remises en question, particulièrement concernant notre mission de prévention. L'AEMO JB a ainsi commencé à réajuster ses méthodes et son cadre d'intervention, en renforçant nos compétences psychosociales et socio-thérapeutiques, en lien direct avec les approches systémiques non contraignantes. Nous sommes aujourd'hui à un tournant et espérons pouvoir bientôt discuter de ce nouveau cadre avec vous, en valorisant nos possibilités et nos projets de spécifications des suivis.

Comme dans tout grand chantier, des imprévus ont ralenti cette transition, notamment en raison de l'augmentation des demandes. Si 2022 comptait déjà un nombre important de demandes (57), 2023 a été exceptionnelle avec 100 demandes entre le 1er janvier et le 31 décembre. Bien que l'AEMO JB ne puisse se réjouir de ce record, ces demandes représentent pour la plupart des familles et systèmes en difficulté. En réponse, nous avons dû trouver un équilibre entre la gestion des changements organisationnels et la prise en charge des bénéficiaires, dans un contexte de forte demande.

L'année 2023 a donc été une période d'apprentissage, nous obligeant à nous adapter et à développer des outils pour continuer à évoluer.

Nous poursuivons la construction de l'AEMO du Jura bernois de demain, avec l'ambition de coconstruire notre avenir avec vous, en fonction des moyens disponibles.

Comme chaque année, nous intégrons dans notre rapport des données statistiques afin d'analyser le fonctionnement de notre service éducatif ambulatoire. Ces données couvrent les dix dernières années (de 2013 à 2023, l'AEMO ayant été créée le 1er septembre 2010), et elles illustrent une évolution notable malgré la pandémie. En 2023, sous l'effet de la hausse des demandes et des remises en question internes, certaines statistiques se sont concentrées sur les évolutions récentes, nécessitant des ajustements au sein de l'AEMO JB.

Malgré les charges supplémentaires de 2023, nous avons entamé une réflexion sur notre cadre d'intervention, en optimisant les processus de suivi pour chaque

intervenant et en numérisant nos données. Cela a permis de consacrer davantage de temps de travail direct aux familles, en transférant certaines tâches administratives vers la direction, afin d'atteindre un objectif de 50 % de travail orienté vers les bénéficiaires.

Dans le rapport 2022, nous mentionnions le développement de projets visant à spécifier certaines prestations. Ces projets, notamment en lien avec l'accompagnement des coparentalités, des jeunes adultes et du « care leaving », ont toutefois été ralentis par l'augmentation des demandes. Nous avons partagé nos préoccupations avec des partenaires comme la Plateforme des Institutions pour Enfants et Adolescents du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA) et l'Association faîtière des Pratiques Educatives en Milieu Ouvert (APEMO). Nous avons également commencé une formation, le « CAS en ConjugaliTéS et ParentaliTéS », pour renforcer notre soutien aux parents, y compris après une séparation.

Cependant, face à l'explosion des demandes en 2023, nous avons dû instaurer, en fin d'année, une liste d'attente, une mesure exceptionnelle depuis 2010. Pour rester proches de notre mission préventive, répondre rapidement aux demandes, et offrir des accompagnements courts, il est évident que nous aurons besoin de ressources humaines supplémentaires.

L'année 2024 sera consacrée à la poursuite de la structuration de notre nouveau cadre explicite, à la réalisation de nos projets de spécification, et à leur promotion auprès des milieux sociaux, thérapeutiques, et des bénéficiaires potentiels.

4.2 Mission

L'objectif principal de l'AEMO JB est actuellement d'apporter un soutien aux familles (parents et enfants) du Jura bernois confrontées à des difficultés psychosociales "ici et maintenant" de manière préventive. Ces difficultés peuvent être liées à l'éducation, aux relations, à un manque de ressources (isolement), à la communication, ou à plusieurs de ces aspects simultanément.

Dans notre processus, la famille est perçue et accompagnée selon des approches systémiques. En systémique, la famille est un système d'appartenance composé de plusieurs identités et sous-systèmes interagissant

différemment au sein de ce système. Ce dernier peut être comparé à un « mobile pour enfant » à deux niveaux : en haut, le couple et les parents ; en bas, les enfants. Les pièces attachées entre elles représentent chaque membre de la famille, et les fils qui les relient symbolisent le cadre, les liens et la communication entre ces membres. L'idée de base est que si un élément (identité) bouge, l'ensemble du mobile (système familial) est affecté, en raison des interconnexions. Ce mobile est également lié à d'autres systèmes de ressources, qui sont influencés lorsque le système principal, la famille nucléaire, est en mouvement — par exemple, la famille élargie (grands-parents, oncles, etc.) ou d'autres systèmes associés aux membres de la famille (école, travail, associations, etc.). En systémique, une problématique ou une crise requiert un ajustement et offre divers choix aux membres de la famille pour la résoudre et s'adapter. Notre accompagnement se veut ainsi un système à part entière qui prend soin du système familial nucléaire, de ses sous-systèmes, de ses membres, et des systèmes de ressources, en favorisant un changement possible pour s'adapter à la crise traversée par la famille. Cela passe par la déconstruction des réalités de chacun et la prise de conscience des effets, à la fois contraignants et libérateurs, de leurs liens en fonction de leurs choix et de la perception des autres.

Notre action est également ambulatoire, se déroulant dans la majorité des cas au domicile des familles concernées (annexe 6). La spécificité de l'AEMO JB, complémentaire aux autres services ambulatoires actifs dans la région du Grand Chasseral, réside dans son action préventive et socio-thérapeutique. Elle est donc gratuite, volontaire, et maintient un accès direct pour les familles. Si l'AEMO peut être orientée par d'autres institutions ou thérapeutes, elle ne peut en aucun cas faire l'objet d'un mandat contraignant de leur part. Si une orientation nous est transmise avec une obligation, nous tentons de réduire cette contrainte pour permettre à la famille de choisir librement de s'engager, ou non, dans notre accompagnement. Ainsi, l'AEMO adopte une posture neutre et respectueuse, laissant aux familles l'expertise de leur situation et créant une relation plus horizontale avec un intervenant qui respecte leur autonomie. Cela favorise la communication et permet aux familles de s'exprimer plus librement, de retrouver confiance et d'exposer leurs ressentis. Notre accompagnement se réalise sans

jugement de valeur, en agissant sur le cadre, les liens et la communication entre chaque membre de la famille, tout en valorisant les compétences de chacun, en co-construction avec les familles. Nous restons également attentifs aux effets de notre présence sur le cadre, les liens et la communication.

Par ailleurs, les AEMO en Suisse latine (Romandie et Tessin) sont des prestations ambulatoires destinées aux familles, mais aussi à divers besoins psychosociaux, touchant des contextes variés (éducation, coparentalité, ressources, retour de placement, etc.) et des bénéficiaires multiples (enfants, parents, jeunes adultes, grands-parents, etc.). En intervenant idéalement de manière précoce, l'AEMO aide les familles à affronter, atténuer, résoudre ou mieux vivre avec leurs difficultés, afin d'éviter que la situation ne se détériore. Cela est particulièrement important lorsque la demande survient en amont d'une intervention des autorités de protection, comme l'APEA ou les Services Sociaux (SSR), bien que certaines familles soient orientées vers nous par ces services de protection après avoir tenté d'autres prestations.

Nous nous concentrons donc sur la manière dont la famille peut mieux vivre avec sa situation. Dans certains cas, permettre à la famille de reprendre le contrôle de sa vie sans contrainte et de manière autonome lui redonne confiance et la capacité de résoudre certaines difficultés. Dans d'autres cas, notre accompagnement aide la famille à renouer un dialogue positif avec ses ressources, notamment avec les services de protection ou d'autres institutions.

L'AEMO ne remplace pas les placements ni d'autres prestations de protection ou d'intervention plus réactives et intensives. Dans certains cas, cependant, elle représente une alternative qui peut prévenir des interventions plus lourdes et coûteuses. En ce sens, l'AEMO est une prestation préventive et complémentaire aux autres services. Nous attachons une grande importance aux collaborations et à l'obligation de signalement ou d'orientation lorsque la situation dépasse nos compétences psychosociales et nécessite un accompagnement plus soutenu en termes de protection, de sécurité légale ou thérapeutique. Nous aidons ainsi les familles à accepter de s'engager dans de telles démarches lorsque nécessaire.

Nous soulignons donc deux notions essentielles : la prévention pour favoriser l'autonomie familiale et la prévention pour orienter vers d'autres ressources

adaptées. Nos prestations psychosociales sont de haute qualité, grâce à une équipe dotée de formations supérieures HES et de spécialisations postgrades, notamment axées sur les approches systémiques. Chaque année, nos collaborateurs investissent dans des formations pour rester performants dans leur accompagnement et évoluer humblement dans leurs compétences.

En plus de notre mission principale, nous suivons les évolutions des services et institutions de notre région en participant activement à diverses associations et groupes de travail. Nous expérimentons également certains suivis ambulatoires pour développer des projets adaptés aux besoins de la région et du Canton. En tant que service intégré à l'Office de l'Intégration et des Affaires sociales (OIAS), nous restons attentifs aux activités et changements émanant de l'Office des Mineurs (OM), afin de proposer des projets de prévention conformes aux attentes de nos partenaires et collaborateurs. Nous restons également ouverts à toute collaboration avec l'OIAS, l'OM ou d'autres besoins du Canton de Berne et de la région du Grand Chasseral.

Enfin, nous assumons notre rôle de service formateur en accueillant chaque année un·e étudiant·e HES pour un stage de cinq mois, dans le cadre d'un partenariat contractuel avec la HES-SO. Pour cela, l'AEMO alloue un pourcentage supplémentaire de 5 % au poste du praticien formateur. Bien que ce poste ne soit pas budgété dans notre allocation globale, il est financé en partie par une subvention de la HES-SO, conformément à notre convention de formation, ce qui atténue quelque peu l'impact financier pour nous. Cela nous permet d'intégrer un·e étudiant·e sans perdre de vue notre mission, même en période de surcharge intense, et de demeurer un lieu de formation pour les futurs travailleurs sociaux HES de la région.

4.3 Moyens

Le contrat de prestations que nous signons chaque année avec le canton de Berne nous permet de poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés. Le financement alloué à l'AEMO permet aux familles d'accéder gratuitement à nos services, dans une démarche qui privilégie la prévention et l'universalité, accessible à tous sans distinction de ressources. Ainsi, le coût de nos prestations reste entièrement transparent. Cette gratuité nous permet également de rester

focalisés sur l'accompagnement préventif, sans imposer d'attentes aux familles, pour leur laisser l'expertise de leur situation, le choix, la liberté d'engagement, et la possibilité d'évoluer à leur rythme. Elle nous préserve aussi de lier nos prestations à une logique économique, ce qui nous permet de rester un service de prévention, apte à orienter ou à refuser certains suivis lorsque ceux-ci dépassent notre champ de compétences. Notre objectif est d'accompagner les familles en utilisant divers outils et en misant sur leurs propres ressources et volonté. Le personnel psychosocial-éducatif intervient sur l'ensemble du Jura bernois en se rendant directement auprès des familles.

Les locaux que nous occupons à Tavannes nous permettent d'accueillir les familles pour des entretiens préalables et d'organiser des réunions internes : comités, colloques, supervisions, interventions d'équipe ou individuelles (entre directeur et intervenant), évaluations du personnel, etc. Ils nous servent également de bureaux pour gérer l'administratif et stocker les informations importantes de manière confidentielle. Ces locaux nous permettent aussi d'offrir un espace communautaire pour organiser certaines séances préventives pour les familles, notamment en collaboration avec Santé bernoise, ou de servir de réserve pour le matériel et les outils d'accompagnement (objets symboliques, mind maps, et autres supports d'expression). Nous mettons aussi nos locaux à la disposition d'autres services, associations ou professionnels de la région.

Notre dotation en personnel d'intervention (2,5 EPT, répartis entre 4 collaborateurs socio-éducatifs HES à temps partiel) et la souplesse liée à l'annualisation des horaires de travail nous permettent de répondre aux nouvelles demandes, même en cas de forte affluence, avec quelques heures supplémentaires si nécessaire. Si ces heures supplémentaires restent modérées, nous pouvons récupérer lors des périodes d'accalmie, notamment durant les vacances scolaires, qui sont souvent plus calmes. Jusqu'à présent, cette organisation nous a permis d'éviter une liste d'attente qui pourrait être préjudiciable à la prévention auprès des familles. Cependant, nous atteignons les limites de ce système, surtout avec la hausse considérable des demandes en 2023. Les intensités de travail sont restées maximales toute l'année 2023, dépassant déjà ce qui est prévu pour chaque taux d'occupation. En d'autres termes, pour 2,5 EPT, nous devrions pouvoir gérer 50 dossiers, soit 20 dossiers

pour un taux plein (100 %). Fin 2023, nous avons 67 dossiers actifs et une liste d'attente d'environ un mois pour les entretiens préalables, malgré les efforts déployés et les stratégies abordées ci-après. En 2022, nous avons 54 dossiers ouverts, déjà un chiffre élevé.

En tant qu'organe de prévention précoce, nous préférons agir en amont. Pour limiter les besoins de liste d'attente, nous tentons de planifier les suivis avec une vision à long terme. Lors de la demande initiale, une intervention rapide est souvent nécessaire pour prévenir une aggravation de la situation. Après cette phase de crise et sa prise en charge, le temps devient un allié, favorisant la stabilisation et l'adaptation de la famille. Nous pouvons alors espacer les rencontres pour accueillir de nouvelles familles en situation de crise. Nous nous appuyons aussi sur un dispositif que nous appelons « les hors-dossiers » : nous pouvons suivre certaines situations après leur clôture pour maintenir le contact et surveiller l'évolution post-accompagnement AEMO. Cet outil nous aide à gérer les débordements et à intervenir en cas de saturation, tout en restant accessibles aux familles en crise. Toutefois, il doit être utilisé prudemment pour éviter des sorties trop abruptes de l'AEMO, qui pourraient s'avérer contre-productives.

En 2023, avec 100 nouveaux dossiers ouverts à la fin de l'année (soit une hausse de 75 % par rapport à 2022 et de plus de 100 % par rapport à 2021), sans dotation supplémentaire, nous avons dû réévaluer notre organisation, car cet outil ne suffisait plus pour contenir cette explosion des demandes. Nous avons donc entrepris des ajustements pour répondre à cette situation. Au dernier trimestre, nous avons commencé à revoir notre cadre d'intervention, afin de le rendre plus explicite et en adéquation avec notre mission préventive. Cette réflexion nous a amenés à envisager une limitation des suivis préventifs pour nous recentrer vers des suivis plus brefs. Ce cadre, qui vise à renforcer l'aspect préventif de nos suivis, est actuellement testé en 2024. Il sera prochainement disponible sur notre site internet sous forme de dossier (~2025). Nous reviendrons sur ses avantages et ses limites après l'avoir évalué au cours du dernier trimestre de 2024.

4.4 Organisation du travail

Les familles du Jura bernois peuvent bénéficier des prestations de l'AEMO sans passer par un service de protection de la jeunesse. Autrement dit, le canton nous accorde la gestion autonome du flux des demandes et de la durée des suivis, dans un climat de confiance. Cette gestion est toutefois contrôlée mensuellement et, depuis 2023, elle est davantage informatisée et rigoureuse et sera bientôt structurée par un cadre explicite.

Face à l'augmentation des demandes, nous avons également ajusté nos processus de suivi, redéfini les responsabilités entre la direction et les intervenants, et informatisé l'ensemble des processus administratifs liés directement aux suivis. Nous avons mis en place un serveur réseau commun pour centraliser les informations, mieux contrôler les horaires et l'organisation du travail, et coordonner les calendriers de chaque collaborateur-trice. Cette organisation nous a permis de simplifier certaines procédures administratives et d'optimiser la gestion de notre institution. En 2023, nous avons revu le principe des entretiens pour maximiser le temps passé avec les familles et minimiser les déplacements et le travail administratif des intervenants. Nous avons également ajusté la durée des suivis tout en veillant à l'équilibre des intensités. Certaines charges, notamment les permanences et les représentations, ont progressivement été transférées vers le poste de directeur.

Il est important de rappeler que nous n'avons pas de personnel administratif. En 2023, le responsable du service dispose de 0,25 EPT pour la gestion de l'AEMO (comptabilité, gestion d'équipe, salaires, RH, communications externes, représentations, etc.), tandis que chaque intervenant socio-éducatif assure lui-même la gestion de ses dossiers (contrats, journaux, contacts avec le réseau, bilans, fermetures de dossiers, etc.). Cette configuration était viable dans une organisation stable, mais les nombreux changements survenus en 2023, notamment pour faire face à l'augmentation des demandes et aux réorganisations cantonales, nécessitent une adaptation continue en 2024. Nous prévoyons un transfert progressif de certaines charges administratives de l'intervenant vers le directeur, en particulier dans le cadre explicite que nous redéfinissons et qui est porté par le directeur. Cela vise à alléger la charge

administrative des intervenants ou à favoriser les co-constructions actives avec la famille (contrats, bilans, etc.). Avec l'ajout de moyens humains actuellement en discussion avec le canton, nous espérons consolider notre organisation actuelle et progressivement intégrer ces ajustements.

Ainsi, les transferts de charges administratives incompressibles vers le poste de directeur nécessitent davantage de temps pour la direction. Il est désormais évident que l'ensemble des missions de la direction de l'AEMO ne peut plus être accompli avec un taux de 25%. La figure 1 en page suivante illustre l'impact de ces transferts sur notre organisation du travail. Comme vous le constaterez le transfert de charge a également contribué à une réduction significative des tâches « autres » (passant de 30% en 2022 à 12% en 2023) tout en augmentant la charge de travail du directeur. Ainsi, les intervenants sont déchargés de certaines tâches administratives et peuvent consacrer davantage de temps au travail direct ou indirect avec les bénéficiaires.

Nous jugeons essentiel de présenter de manière transparente l'organisation de notre travail, son évolution et la répartition des heures qui nous sont allouées (cf. Annexe 1). Cela est rendu possible par un suivi rigoureux des heures en lien direct avec le contrôle de l'organisation du travail et des calendriers. Cette analyse nous permet de suivre et de comprendre les fluctuations d'une année à l'autre (cf. Figure 1).

En 2022, nous avons retrouvé des conditions de travail normales, avec des chiffres comparables à ceux d'avant la pandémie. En 2023, pour atteindre un minimum de 50% de travail orienté directement vers les bénéficiaires, et une légère augmentation du travail indirectement orienté vers eux, nous avons réorganisé nos pratiques. Vous pouvez observer l'évolution de notre travail, orienté vers un accompagnement direct et indirect des bénéficiaires. L'augmentation des responsabilités du directeur a entraîné une diminution de son temps d'intervention. Ainsi, si le temps de travail de la direction a augmenté (de 25% à 52% en 2023), cela a réduit notre capacité d'intervention (passant de 250% à 225%). Dans une année marquée par une forte augmentation des demandes, il est clair que 2,5 EPT pour l'intervention ne suffisent plus. Pour atteindre le taux initial d'intervention de 250%, voire davantage, des moyens

humains supplémentaires sont nécessaires. Cette situation a entraîné une surcharge et un certain inconfort pour le poste de directeur en 2023. Cependant, il est important de souligner que, grâce à notre nouvelle organisation, nous avons atteint notre objectif de 50% de travail en lien direct avec les bénéficiaires pour les intervenants (42% en 2022 et 54% en 2023). Cette progression se reflète également dans le travail indirectement orienté vers les bénéficiaires.

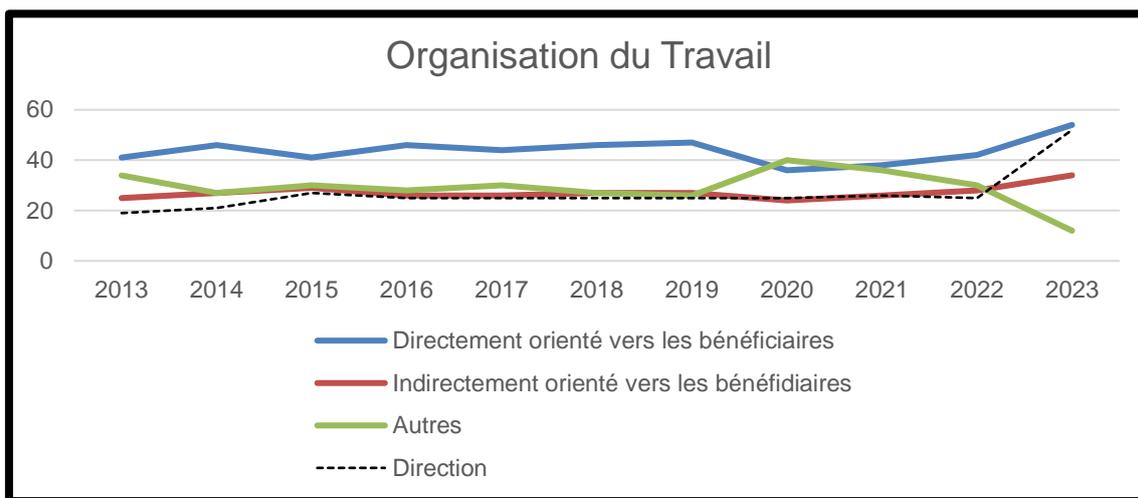


Figure 1

4.5 Evolution des suivis au 31 décembre 2023

Depuis l'ouverture de notre service éducatif en septembre 2010, nous avons accueilli en moyenne une cinquantaine de familles par an. L'année 2023 fut particulière, avec 100 demandes, soit une augmentation substantielle de plus de 75% par rapport aux 57 demandes de 2022. Parmi les facteurs expliquant cette hausse, on peut citer les effets de la fin de la pandémie de COVID-19, l'évolution de l'organisation cantonale et, surtout, une sollicitation accrue de la part des écoles. Ce dernier point s'explique par notre orientation davantage préventive et par notre collaboration renforcée avec les Travailleurs Sociaux en milieu Scolaire (TSS) attachés aux établissements scolaires.

Sur les 100 demandes reçues en 2023, 23 se sont arrêtées au stade des entretiens préalables pour diverses raisons, contre 6 en 2022. Ces situations ont notamment été réorientées vers d'autres services, qu'ils soient thérapeutiques, de protection ou d'aide ambulatoire plus intensive, mandatée ou contraignante. L'intensité des suivis (de 2 heures par semaine à environ 2 heures par mois) et leur durée (en principe de 3 mois à 1 an) varient. En revanche, du fait de notre approche plus préventive, nous avons pu observer une diminution de la durée des suivis. Nous sommes d'ailleurs en train de mettre en place un cadre méthodologique davantage aligné avec notre mission préventive, pour des suivis plus courts et une limite d'accompagnement dans un esprit d'interventions brèves.

Au fil des années, nous avons aussi constaté une augmentation du nombre de dossiers réactivés (presque toujours à la demande des parents), lorsque cela se justifie par une évolution de la demande. Nos suivis ainsi que ces réactivations seront également revus et affinés au cours de 2024, en fonction des nouvelles demandes initiales. Cela vise à éviter de devenir un soutien statique, pour au contraire être un levier de mobilisation, d'amélioration du bien-être, et d'évolution de la situation vers une plus grande adaptabilité. Néanmoins, ces réactivations sont aussi pour nous un signe de validation de notre travail par les familles. En 2023, nous avons ainsi pu réactiver 15 suivis.

Evolution des suivis du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2022

Suivis au...	Stade de la demande	Stade des entr. préal.	Classés sans suite	Suivis	Classés	Réactivés	Total Des suivis
30.09.2010	2	3	-	-	-	-	5
31.12.2010	1	12	2	20	-	-	35
31.12.2011	19	5	11	16	19	-	70
31.12.2012	14	13	14	26	32	-	101
31.12.2013	9	8	27	42	64	1	151
31.12.2014	3	6	41	42	105	-	197
31.12.2015	9	9	48	25	145	6	246
31.12.2016	10	5	62	38	196	1	312
31.12.2017	5	3	73	30	237	4	352
31.12.2018	2	11	75	39	269	8	406
31.12.2019	5	4	94	36	318	9	468
31.12.2020	5	6	98	33	354	8	505
31.12.2021	4	2	108	31	403	5	554
31.12.2022	2	15	114	28	441	11	611
31.12.2023	1	16	137	43	499	15	711

Figure 2

Du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2023, nous avons rencontré au moins une ou deux fois 711 situations familiales avec une moyenne de 2 enfants par famille, soit plus de 1400 enfants et adolescents et presque autant de parents ou autres personnes intégrés à certaines compositions familiales !

Rappelons que les situations figurant dans le tableau sont celles pour lesquelles nous avons rencontré la famille. Depuis l'ouverture du service, nous avons enregistré plus de 100 demandes supplémentaires qui n'ont pas dépassé le stade des entretiens téléphoniques ou, parfois, d'un premier entretien préalable manqué. Nous recevons également régulièrement des demandes provenant de la région de Bienne ou du reste du canton, où notre prestation n'existe pas. Celles-ci ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.

Enfin, en nous projetant sur 2024, nous avons atteint, à la fin du mois de juin, 43 demandes. Si nous extrapolons ce chiffre pour l'ensemble de l'année, comme nous l'avons fait en 2022 avec succès, nous pourrions effectivement observer un doublement des demandes, soit environ 90 demandes d'ici le 31 décembre 2024. Cette tendance, qui se manifeste malgré une année 2023 et un premier semestre 2024 sans promotion de notre prestation préventive ni lancement spécifique de nouveaux projets, confirme l'augmentation constante : avant 2023,

nous recevions en moyenne 47 demandes par an. L'augmentation par rapport à cette moyenne en 2023 atteint ainsi 113 %.

4.6 L'AEMO préventive : des économies et une complémentarité.

Certains changements ont donc fait évoluer l'ensemble de nos suivis et renforcé notre rôle préventif auprès des familles. L'année 2023 nous a permis d'observer les effets de ces ajustements sur notre travail ainsi que les implications économiques qu'ils soulignaient. Ainsi, si nous restons un vecteur d'économies en proposant une alternative aux placements résidentiels dans certains dossiers, nous réalisons aussi aujourd'hui que nous contribuons en amont à la réduction des coûts des services de protection (APEA, SSR, et autres prestations ambulatoires).

Concrètement, nous intervenons de manière préventive auprès des familles pour limiter des situations complexes. Ainsi, nous évitons certaines dégradations susceptibles d'entraîner des signalements à l'APEA, des enquêtes sociales ou d'autres interventions de protection légale. Lorsque l'AEMO JB est sollicitée par les parents, les Travailleurs Sociaux en milieu Scolaire (TSS), ou même par l'APEA en amont des SSR, nous réalisons souvent un travail de prévention auprès des services de protection. Dans ces dossiers, l'AEMO a pour rôle de stabiliser une situation de crise vécue par la famille. En agissant précocement et en coconstruisant des solutions avec la famille, nous visons à apporter un soutien ou à relativiser la problématique. Ce soutien se concrétise souvent par l'évolution du cadre familial, le renforcement des liens et de la communication au sein de la famille, ou par l'appui sur leurs ressources propres (famille d'origine, école, curateurs, etc.).

Si l'AEMO ne parvient pas à stabiliser la situation ou que ses compétences se révèlent insuffisantes, nous orientons la famille vers des services compétents ou faisons un signalement à l'APEA, en impliquant la famille autant que possible dans cette démarche. Ces orientations sont toujours accompagnées d'un soutien pour la famille. En effet, l'AEMO encourage souvent les parents à recourir à certaines prestations ou à des thérapies. Dans le cas des signalements à l'APEA, nous rencontrons les familles ou les parents pour les informer en amont et

essayons de coconstruire avec eux une acceptation de leur situation. Globalement, les parents se montrent reconnaissants de cette approche, et la plupart comprennent que leur situation dépasse nos compétences. Dans certains cas, nous continuons à intervenir après ces signalements, mais généralement, ces familles sont redirigées vers des structures de protection plus interventionnistes, réactives, contraignantes et mandatées. Ces termes ne sont pas perçus négativement par l'AEMO, car nous considérons qu'ils répondent également aux besoins spécifiques de certaines situations.

Notre approche socio-thérapeutique requiert un mouvement constant entre nos compétences et celles des services de protection. Ainsi, nous orientons aussi régulièrement les familles vers des soutiens thérapeutiques, et inversement, les institutions de protection ou thérapeutiques dirigent certaines situations vers notre service. Cette circularité témoigne, selon nous, d'une complémentarité active et saine.

Dans son rôle préventif, l'AEMO permet donc souvent de trouver des solutions en amont des services de protection. Bien qu'il nous soit encore difficile d'estimer les coûts de ces institutions de protection, il est essentiel de ne pas établir des statistiques erronées et de prendre soin de ce nouveau constat. Pour l'instant, ce constat constitue une « pierre angulaire » dans l'élaboration de notre nouveau cadre explicite. Par la suite, nous veillerons à coconstruire avec les services concernés une statistique visant à établir une mesure d'économie objective. Ce travail est en cours et sera intégré au rapport annuel de 2024, prévu pour 2025.

Dès lors, nous pouvons reprendre les statistiques des années précédentes sur les économies réalisées dans les dossiers où nous avons contribué au maintien des enfants dans leur milieu familial, tout en insistant sur le fait que ces économies ne représentent qu'une partie des économies générées par notre service. Bien que les demandes aient fortement augmenté en 2023, ce qui entraîne une hausse de ces économies, notre orientation accrue vers la prévention a limité l'impact de cette progression. En effet, le placement, en tant que mesure contraignante relevant de complications graves, est généralement pris en charge par d'autres institutions depuis 2022.

Nous avons également modifié les données relatives aux statistiques qui construisent la figure 3. Dans l'annexe 2 de ce rapport annuel, vous pourrez constater que le coût horaire de l'AEMO est de 100 CHF. Ce montant est obtenu en divisant le nombre total d'heures effectuées par les collaborateurs de l'AEMO par la subvention cantonale totale dédiée à notre service. Ce chiffre est sensiblement inférieur à ceux des années précédentes. En effet, auparavant, la subvention cantonale était divisée par le nombre d'heures de travail directement orienté vers les bénéficiaires (250 CHF/heure). Or, la subvention du canton de Berne couvre l'ensemble des coûts de l'AEMO, y compris le travail de direction, le loyer, les frais de bureau, etc., et non pas uniquement le travail directement destiné aux bénéficiaires. Il nous a donc semblé nécessaire de corriger ce calcul du coût d'une heure de suivi AEMO. Le diagramme illustrant l'évolution de cette économie sera ainsi ajusté pour les sept dernières années.

De plus, ces coûts sont variables en fonction de la rotation du personnel ou de son évolution. Avec une équipe comptant plusieurs collaborateurs présents depuis longtemps, ce chiffre est actuellement élevé et ne pourra qu'éventuellement diminuer ou rester stable en fonction du renchérissement.

Par ailleurs, les coûts des placements résidentiels ont également augmenté ces dernières années, ce qui a modifié le montant journalier estimé à 500 CHF par jour, une évaluation relativement basse pour la Romandie. Ce prix, lié aux charges supportées par les familles, diffère du calcul précis que nous réalisons pour notre institution. Il est probable que si nous appliquions le même calcul à une institution résidentielle, les coûts seraient bien supérieurs. Ainsi, cet écart souligne également les économies réalisées grâce à la baisse du coût des heures d'AEMO et à l'augmentation des coûts journaliers des placements résidentiels.

Enfin, l'AEMO, en tant qu'institution préventive et ambulatoire, génère aussi des économies substantielles. En plus de limiter les coûts de prise en charge par une prévention efficace, le mode ambulatoire permet de réduire les charges en minimisant les besoins en espace et en personnel.

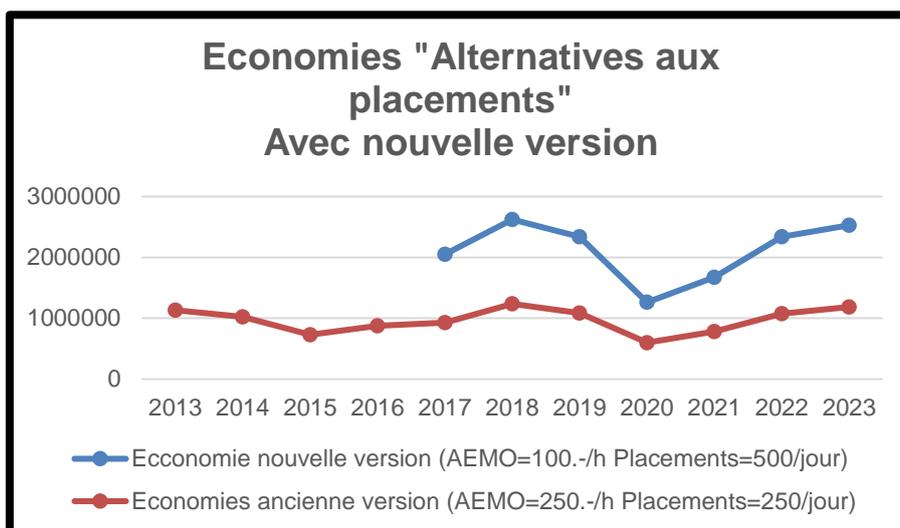


Figure 3

De plus, l'action de l'AEMO ne s'oppose pas aux placements, car depuis l'ouverture du service, une cinquantaine de suivis ont abouti à un placement institutionnel. Dans d'autres situations, l'intervenant-e de l'AEMO a contribué au signalement à l'APEA et accompagné la famille tout au long de la démarche. À notre sens, l'ambulatoire doit être, dans la mesure du possible, en partenariat et en complémentarité avec le résidentiel, dans un mouvement circulaire d'équilibre sain et de franche collaboration. Ce même mouvement s'applique également aux interventions thérapeutiques, intensives, contraintes ou de protection. Nous avons effectivement le devoir de toujours veiller à notre mission institutionnelle préventive et psychosociale, de favoriser la collaboration directe avec nos partenaires, et de rester humbles quant à nos compétences institutionnelles.

Enfin, l'AEMO soutient également la communication entre les familles et les institutions qui les accompagnent. L'AEMO JB se doit ainsi de rester un pont et un appui dans le cadre, le lien et la communication entre les familles et les autres services responsables de leur prise en charge. Selon notre approche, les intervenant-e-s de l'AEMO adoptent une juste proximité bienveillante au sein des systèmes familiaux, et non une juste-distance plus en lien avec une notion d'expertise.

4.7 Orientations des suivis

En 2023, mais aussi dès 2022, nous avons observé une évolution dans les orientations de nos suivis. Cette évolution semble s'expliquer par trois causes principales : l'évolution préventive de l'AEMO (nouvelle organisation cantonale), le manque de promotion de notre prestation (par manque de temps), et les expérimentations liées à nos projets de spécification des suivis. L'orientation préventive de nos suivis a notamment entraîné une forte augmentation des demandes en provenance des écoles. L'engagement de TSS ces dernières années a probablement contribué à cette hausse. Il est également possible qu'une partie des orientations des familles se soit progressivement intégrée à celles des écoles par un effet de « vase communicant ». Quoi qu'il en soit, la progression des orientations scolaires a été marquée, particulièrement entre 2022 et 2023.

L'AEMO JB, étant saturée de demandes en 2023, n'a pas pu mener une campagne de prévention digne de ce nom auprès des familles et des institutions. Il est également à noter que, malgré l'augmentation significative de la charge du poste de direction, celui-ci est resté à un faible taux (25 % en 2023), limitant les possibilités de promotion, notamment auprès des parents. De plus, les prestations de suivi pour les coparentalités, les jeunes adultes et le « care leaving » ont toujours été intégrées dans notre prestation généraliste, mais en 2023, nous avons commencé à les spécifier et à y apporter une attention particulière. Ces suivis, qui diffèrent des AEMO préventives classiques, nécessitent en effet un savoir-faire théorique et expérimental. Les projets de spécification ont donc été plus largement expérimentés en 2023, ce qui a probablement contribué à une légère hausse des demandes des SSR, particulièrement pour les prestations de coparentalité.

Par ailleurs, nous avons été davantage sollicités par l'APEA pour des suivis ne nécessitant pas forcément de curatelle, mais plutôt un accompagnement en amont de celle-ci ou avant les enquêtes sociales. Ainsi, le graphique suivant (figure 4) montre une évolution significative des orientations entre 2022 et 2023. Depuis le changement de direction, nous avons également souhaité aborder les orientations de manière différente, ce qui a modifié notre méthode de

comptabilisation. En conséquence, il n'est plus possible d'intégrer les données des années précédentes dans ces nouvelles statistiques ; c'est pourquoi la figure suivante couvre exclusivement les années 2022 et 2023.

Sur la figure 4 (page suivante), on peut observer l'évolution des orientations, avec une hausse marquée des demandes provenant des écoles et des thérapeutes, ce qui a renforcé notre collaboration avec ces partenaires malgré nos ressources limitées. On constate également une stabilisation des orientations en provenance des services de protection, tandis que les orientations directes par les familles ont fortement diminué. Il est essentiel de renforcer la promotion de notre prestation auprès des parents. Cependant, pour les atteindre, il est souvent plus efficace de passer par les écoles ou les institutions, même si cette promotion s'avère difficile à réaliser lorsque les demandes augmentent fortement et que l'objectif reste d'établir un lien direct avec les familles.

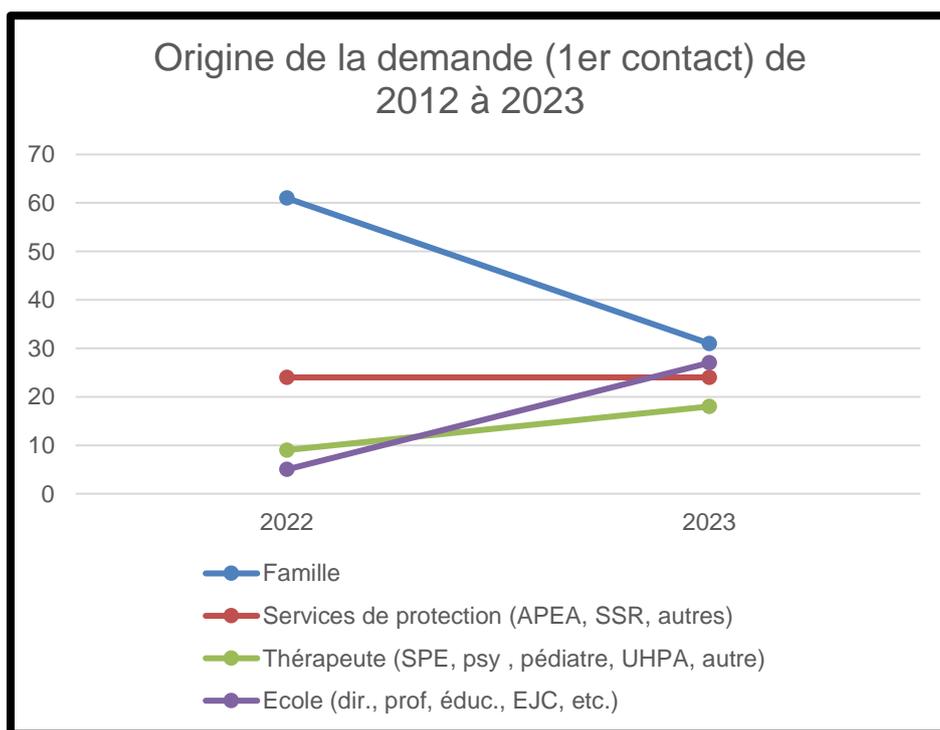


Figure 4

4.8 Des projets de spécification

Malgré une année 2023 intense et toujours en plaçant au centre de notre travail, notre mission préventive et notre public cible, nous avons donc pu mettre en place plusieurs chantiers liés à des réorganisations de l'AEMO JB dans des projets de spécification actuellement insérés dans nos prestations généralistes. Un autre projet est la modification de notre cadre explicite concernant nos prestations d'AEMO préventive pour les familles qui a débuté en septembre 2023. Nous avons opté pour une mise en place progressive de ce nouveau cadre durant l'année 2024. Vous pourrez constater ces modifications sur notre site internet et dans un document également mis à disposition dès septembre 2024. De plus, en 2023, nous avons eu l'occasion de faire plusieurs expérimentations concernant certaines spécifications de suivis que nous faisons déjà de manière généraliste, sans forcément changer nos pratiques et sans en faire la promotion. Dès lors, nous avons pu constater et prendre conscience que ses projets de spécification AEMO (principalement AEMO Coparentalité, AEMO Jeunes Adultes et AEMO Car Leaving) sont des suivis qui implique les intervenants d'une manière souvent bien différente d'une AEMO préventive classique.

Dès lors, nous avons opté pour une formation en lien, prioritairement, avec les coparentalités. Ce choix a été fait dans une prise de conscience que les situations que nous rencontrons sont souvent aussi problématique dans le lien « parent-parent ». Nous avons donc, au travers d'un collaborateur, participer au « CAS en Conjugalités et Parentalités » offert par la Haute École de Travail Social de Genève (HETS-GE). Dans cette approche des coparentalités, il est important selon nous de pouvoir prendre soin des parentalités, surtout lorsque celle-ci sont issues d'une conjugalité séparée ou divorcée, ou encore lorsque les parentalités se joue dans une ou plusieurs familles recomposées. Il ne s'agit pas ici de faire une guidance parentale ou une médiation parentale, mais bel et bien de pouvoir agir de manière psychosocial et systémique dans le lien parent-parent afin de pouvoir tenter de modifier la communication de manière préventive en fonction des modifications du lien qu'a engendré la séparation conjugale. Cette prestation nous semble importante afin de pouvoir agir préventivement sur des problématiques ressenties par les parents et découlant directement sur les enfants, et plus globalement les familles et leurs ressources. Ces problématiques

se concentre dans des responsabilités conjugales qui n'appartiennent donc pas à la famille en tant que telle, mais qui la transforme directement si aucun soin n'est pris des frontières dans les liens parent-parent et dans les liens couple-parents-enfants. L'approche préventive des coparentalités fait donc partie de nos suivis préventifs. Sans en faire une spécification en tant que tel. Ce constat nous a permis de réaliser cette formation qui s'implante donc dans nos suivis préventifs dans le lien parents séparés-enfants ainsi que dans notre projet de prise en charge davantage spécifique des coparentalités dans le lien parent-parent.

Dans ce contexte de projets de spécification, nous avons donc également mis en place des réflexions sur la prise en charge des jeunes adultes n'ayant pas de situations sociales ou financières autonomes. En effet, ces jeunes adultes ayant des problématiques importantes sont souvent en prises avec des situations d'endettement en lien avec l'aide sociale ou pas, et souvent en lien avec un « abandon familial » ou pas. Ils ont selon nous des besoins accrus de ressources ambulatoires pour un soutien quotidien vers une autonomie progressive. Il s'agit ici d'une possibilité importante que de pouvoir suivre ces jeunes adultes de manière ambulatoire et avec un lien particulier afin de pouvoir les aider à possiblement éviter l'aide sociale ou en sortir au plus vite. Ce travail, nous en sommes certains, permettrait également des économies dans l'aide sociale dont le canton semble souffrir. Il serait donc important que l'AEMO puisse faire ce travail rapidement. Ce travail est aussi grandement attendu par les SSR et l'APEA. Mais pour l'instant, les moyens humains et le temps à disposition ne nous permettent pas d'agir en conséquence. Ce d'autant plus qu'il s'agit d'interventions demandant un suivi important et flexible sur chaque cas. Ce qui est aujourd'hui impossible avec le peu d'EPT disponible à l'AEMO JB. Ce travail important n'est donc pas en lien avec des mineurs puisque nous parlons ici de « jeunes adultes ». Il s'agit donc d'une prise en charge de personne ayant entre 18 et 25 ans comme stipulé dans la plupart des services sociaux. Nous sommes en train de favoriser notre pratique concernant ces jeunes adultes avec l'expertise des AEMO du Jura, Neuchâtel et du Tessin qui pratiquent ses suivis. Ceci toujours en liens avec nos expérimentations.

Concernant le « Care Leaving » ou la prise en soin des retours de foyer résidentiel, nous sommes restés à quelques expériences sur 2023. Mais nous

auront davantage affaire à ces cas en 2024 et faisons partie du groupe de travail de la PIEA dans lequel nous nous jouons de manière active. Nous sommes également persuadés que nous pourrions collaborer avec l'Office des Mineurs qui mets en place ces suivis pour les mineurs, et que notre prestation « Care Leaving » a du sens lorsque nous parlons de la place des enfants dans les familles et des jeunes adultes (+ de 18 ans) lors de ces prises en soin des retours de placement. Ce d'autant plus que passablement de sorte d'institution résidentielle sont en lien avec la limite d'âge (souvent 18 ans) et, donc, des suivis de jeunes adultes.

Enfin, en 2023 déjà nous avons été largement sollicités par des institutions ou des familles de migrants. Dès lors, nous prévoyons de pouvoir y réfléchir d'ici le deuxième semestre 2024 et de prendre langue avec la Croix Rouge afin de voir si une prestation serait désirable ou pas dans ces cas en lien avec les familles ou les mineurs non accompagnés (MNA), ou les jeunes adultes issus de l'immigration, (...). Ce qui représente, soit dit en passant, également des interventions ambulatoires complexes en termes notamment de prise en soin de l'intégration, des différenciations culturelles, des langues, (...).

Ces projets de spécification, hormis celui concernant les migrations, ont donc été expérimentés, déjà en 2023. Or, il semble très attendus par nos collaborateurs directs ou indirects. Mais il est important d'en prendre soin afin de les rendre pertinents et donc avec des cadres spécifiques et des intervenants formés à ces prises en charge. Ils représentent une quinzaine de dossiers supplémentaires en 2023. Mais il est certain que si nous en faisons des spécifications et la promotion, ces prestations seraient bien plus nombreuses.

La figure 5 en page suivante montre l'impact de ces projets sur l'augmentation des demandes en 2023. Cependant, il convient de noter que l'augmentation substantielle des demandes ne nous a pas permis de progresser dans nos projets de spécifications autant que nous l'aurions souhaité. Ce tableau reflète donc les spécifications dans une année relativement normale en termes de pourcentage de ces suivis spécialisés. En revanche, ces suivis nous ont permis d'observer et de distinguer ces spécificités plus précisément.

Nous n'avons donc pas fait de promotion pour ces projets, afin de ne pas susciter une demande accrue qui aurait pu avoir un impact encore plus significatif sur l'augmentation des demandes. En 2024, nous devons évaluer nos possibilités de promotion pour les suivis en coparentalité et envisager d'ouvrir une liste d'attente pour le projet d'AEMO Jeunes Adultes. Le projet Care Leaving prend, quant à lui, une autre direction avec des collaborations, notamment avec la PIEA.

En dehors du projet lié à la coparentalité, qui est étroitement aligné avec nos suivis préventifs actuels, ces expérimentations nous ont permis de constater que les autres projets présentent des différences de suivi et de compétences assez marquées, notamment en termes de cadre et d'intensité. Dès lors, en tant qu'expérimentations, elles nous ont permis d'identifier ces différences, mais sans que nous soyons en mesure d'appliquer pour le moment les évolutions nécessaires pour ces prises en charge.

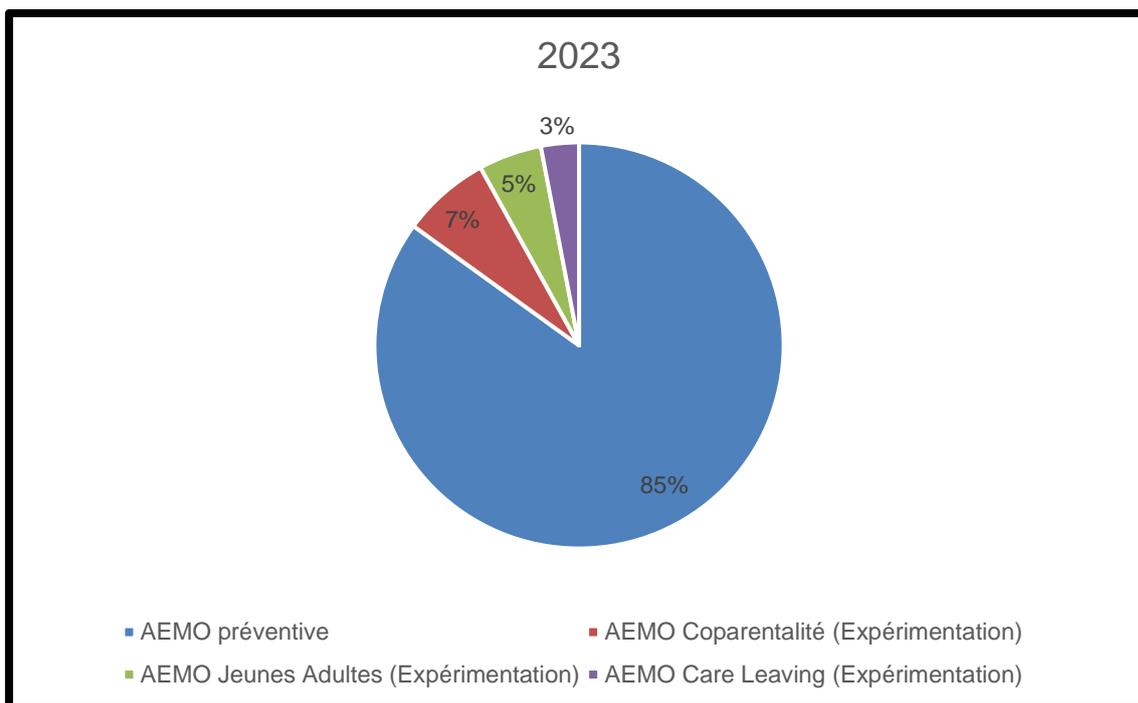


Figure 5

4.9 Retour des familles et questionnaires de satisfaction

Il est important pour nous d'obtenir un retour des familles à la fin d'un suivi AEMO. C'est pourquoi nous leur remettons un questionnaire de satisfaction, leur permettant d'exprimer un regard critique et constructif sur notre collaboration. Leurs remarques, le cas échéant, peuvent nous amener à adapter notre mode d'intervention, voire à en revoir certains principes, même si ces derniers sont déjà largement questionnés par les intervenants dans la situation actuelle.

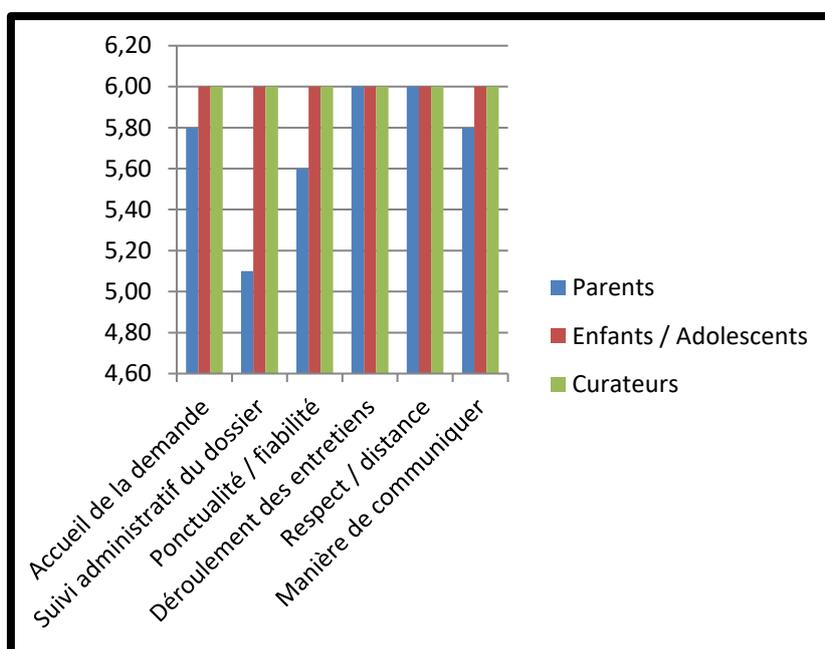


Figure 6

Au début de l'année 2020, nous avons élaboré un nouveau questionnaire de satisfaction en réduisant le nombre de points à évaluer et en reformulant certaines questions. Ce questionnaire est ainsi adapté à toutes les situations, y compris aux suivis relativement courts (cf. Figure 6 en page précédente). Toutefois, un questionnaire ne peut jamais être parfaitement adapté à la diversité de nos situations et reste donc toujours sujet à des modifications, d'autant plus dans le contexte des évolutions organisationnelles actuelles. La synthèse des résultats est cependant encourageante : sur une échelle de 1 à 6, notre moyenne générale s'élève à 5,90. Bien que cette « note » soit satisfaisante, elle ne nous permet pas de nous remettre en question. En effet, 95 % des parents ont jugé le

suivi AEMO « Très satisfaisant » et 5 % « Plutôt satisfaisant ». Depuis 2020, nous n'avons enregistré aucune réponse « Plutôt insatisfaisant » ou « Insatisfaisant ». Ces résultats sont similaires à ceux obtenus depuis 2010.

Ainsi, lors de mon arrivée, l'équipe et moi-même avons remis en question l'utilisation de ces questionnaires afin de redéfinir notre mode d'évaluation des prestations, notamment pour mieux intégrer notre orientation plus préventive. Cette évolution vise à aligner le questionnaire avec un objectif de remise en question. Par conséquent, ce questionnaire sera repensé dans sa globalité et intégré dans nos processus de suivi lors de la refonte du cadre explicite dès 2025.

Commentaires des parents (exemples) :

1. *« Ce petit mail pour vous remercier du fond du cœur pour l'accompagnement que vous nous avez offert pendant ces quelques séances où nous nous sommes vus. »*
2. *« MERCI pour votre écoute, votre professionnalisme, votre empathie, votre façon de dire les choses, vos analyses, votre créativité pour rendre les séances dynamiques et faire avancer les choses. »*
3. *« J'ai toujours eu des réponses en cas de besoin, j'ai toujours pu coordonner avec mon activité professionnelle et je suis sentie respectée et comprise. »*
4. *« Un grand merci pour les bonnes propositions, les mots rassurants, les livres et outils proposés, nous prenons un nouveau départ plus serein et confiant pour la suite. »*
5. *« Merci beaucoup pour votre aide, vous avez participé à me donner confiance en moi afin de mettre en place des changements qui ont changé ma vie. »*

4.10 Travail en réseau et représentations

En 2023, les comités et autres associations auxquels l'AEMO JB appartient ont été très actifs. En conséquence, l'AEMO JB, par l'intermédiaire de son directeur, a suivi cette dynamique. Nous avons ainsi participé à plusieurs groupes de travail et tissé des liens avec divers groupes de coordination régionale. Au fur et à mesure que le directeur a pris en charge la plupart de ces représentations, il est

rapidement apparu que le travail au sein de ces comités représente une part importante de son taux de direction, actuellement fixé à 25 %.

L'AEMO JB a également pu tirer parti de certaines collaborations pour faire sa promotion. Cependant, dans l'ensemble, ces actions promotionnelles sont restées limitées en 2023, car l'AEMO JB n'en a pas ressenti le « besoin » compte tenu de l'augmentation des dossiers. Néanmoins, il nous semble important de promouvoir la prévention pour que tous les bénéficiaires potentiels puissent y avoir accès. Cependant, même si nous avons souhaité intensifier nos efforts promotionnels, la hausse des demandes ne nous aurait pas permis de le faire de manière adéquate, en raison du temps disponible et de la surcharge de travail dans notre mission de soutien préventif aux familles du Jura bernois.

En 2023, l'AEMO JB a tout de même rencontré l'APEA du Jura bernois, la plupart des SSR de la région ainsi que les TSS des écoles du Jura bernois, principalement pour présenter le nouveau directeur. Il reste cependant un travail considérable à accomplir dans le domaine des représentations et des promotions. Cela est d'autant plus important que les liens interinstitutionnels sont essentiels, surtout avec l'arrivée d'un nouveau directeur. Nous espérons donc trouver le temps de renforcer ces relations rapidement, bien que 2024 risque de ne pas répondre à toutes ces attentes.

Nous restons toutefois attentifs au maintien des liens avec nos partenaires du réseau (TSS, SSR, Écoles, SPEA, UHPA, etc.) et ne manquerons pas de solliciter des rencontres lorsque nous en aurons les possibilités et les moyens. Le but de ces rencontres est de collaborer au mieux afin d'apporter l'aide adéquate aux familles qui en ont besoin.

Dans la même logique, nous participons à divers débats dans la région, notamment grâce à notre présence active au sein de plusieurs associations (PIEA, GAS, APEMO, etc.). L'APEMO, structure faîtière des pratiques AEMO en Suisse latine (Romandie et Tessin), agit comme un « lobby » pour les pratiques psychosociales et éducatives ambulatoires. Elle permet des réflexions sur nos pratiques, ainsi qu'un accès à des formations et des échanges entre professionnels.

Le document présenté en annexe 3 souligne que notre région dispose de solides dispositifs d'intervention précoce et de protection. Il est essentiel que les différents acteurs se connaissent et assurent une bonne coordination pour éviter les doublons ou la multiplication des interventions qui, à terme, peuvent s'avérer contre-productives. Il est crucial de continuer à promouvoir la diversité des compétences, de favoriser les réseaux et la communication, surtout dans un contexte de réorganisation cantonale à l'AEMO JB.

4.11 Formation continue et supervision

Nous accordons une grande importance à la formation continue de nos employé-e-s, qui évoluent dans un monde en perpétuel mouvement et interviennent auprès de familles confrontées à des problématiques variées et de plus en plus complexes. C'est pourquoi, dans la mesure de nos moyens et disponibilités, chaque collaborateur a la possibilité de participer à plusieurs journées de formation. Par la suite, un retour est organisé au sein de l'équipe pour permettre à chacun de bénéficier de l'expérience de ses collègues. En 2023, ces formations ont pris une importance particulière, notamment pour garantir la continuité des formations en lien avec l'approche systémique. Le directeur, détenteur d'un DAS en intervention systémique dans l'action sociale et psychosociale, peut introduire certains outils ou approches systémiques, mais il ne peut endosser le rôle de formateur, n'en ayant ni le temps, ni les ressources, ni la prétention, du fait de ses responsabilités de direction.

Nous avons donc investi dans plusieurs formations systémiques (formation avec le Dr Jean Von Hemelrijck sur la coparentalité, formation aux cartes DIXIT avec ASVALIS, diverses formations APEMO, etc.). Pour optimiser les coûts liés aux formations, nous avons organisé une formation de deux jours sur l'approche systémique contextuelle, dispensée par le Dr Cathrine Ducommun-Nagy et Fabienne Maillard. Cette organisation nous a permis de bénéficier de cette formation à un prix considérablement réduit par rapport à ce qu'elle aurait coûté à la HETSL (montant payé : 317,65 CHF, économie réalisée : 1842,35 CHF).

Par ailleurs, nous avons décidé de réaliser le « CAS ConjugalitéS et ParentalitéS » à la HETS de Genève. Ce CAS, centré sur les approches

systemiques appliquées aux conjugalités et parentalités, a été suivi sans prise en charge des heures travaillées et des frais logistiques nécessaires (déplacements, hébergement, repas...), ceux-ci ayant été financés par le candidat. Cette formation, menée avec succès, nous permettra d'établir des liens plus solides entre théorie (formation) et pratique (expérimentation), notamment dans nos suivis préventifs, notre projet de suivi de coparentalité, ainsi que dans l'ensemble de nos suivis et projets de spécialisation. D'autres formations sont déjà prévues pour l'année prochaine afin de poursuivre notre formation globale et de renforcer nos projets de spécialisation.

Enfin, en 2023, nous avons réalisé une supervision avec Xavier Pitteloud, assistant social HES et superviseur, formé en thérapie et intervention systémique par le Dr Mony Elkaïm (1941-2020). Dans ce cadre, nous avons pu bénéficier de quatre demi-journées de supervision d'équipe, axées sur l'arrivée et l'intégration du nouveau directeur au sein de l'équipe, ainsi que sur le contexte et la mission de l'AEMO JB.

4.12 Administration et gestion

Le fonctionnement général du service et la gratuité des prestations pour les familles nous permettaient jusqu'ici de minimiser le temps consacré à l'administration et à la gestion financière de l'AEMO. Cependant, en 2023, avec l'arrivée d'une nouvelle direction et des changements significatifs, le taux actuel de 25 % de direction pour l'ensemble des tâches à accomplir s'avère insuffisant. En outre, l'évolution cantonale, l'accent mis sur la prévention, ainsi que les nouveaux projets associés aux réorganisations internes de l'AEMO rendent également cette charge difficile à assumer avec un taux de direction aussi bas.

En 2023, une année marquée par une forte hausse des demandes, le directeur de l'AEMO avait également pour ambition de lancer plusieurs projets internes, notamment des formations et des supervisions. Il a également travaillé à transférer une partie de la charge administrative des intervenant-e-s vers son rôle de directeur, dans l'objectif de consacrer 50 % de son temps de travail directement aux bénéficiaires. Cela tout en assumant un rôle de représentation accru, la promotion, la gestion d'équipe et la réorganisation, nécessaires à son

intégration récente. Bien que ces travaux soient en cours, leur avancement est ralenti par le contexte actuel.

En résumé, l'AEMO mettra un point d'honneur à prendre en compte cet aspect dans les années à venir pour trouver les moyens nécessaires à sa réorganisation. Comme souligné précédemment et illustré par la figure 1 (page 16), le directeur ne dispose pas de suffisamment de temps dans son 25 % pour gérer toutes les responsabilités qui lui incombent, tout en assumant efficacement son double rôle d'intervenant pour mieux appréhender les besoins du terrain et rester en contact direct avec la réalité. Nos demandes budgétaires seront donc ajustées en fonction de cette réorganisation qui, par ailleurs, nous a permis d'accroître notre travail auprès des bénéficiaires et de nous adapter, autant que possible, à l'augmentation des demandes.

Nous devons également préciser que le directeur effectue un nombre important d'heures supplémentaires et d'heures non comptabilisées. Ces heures supplémentaires ne sont pas non plus intégrées dans le graphique de la figure 1 en page 16.

4.13 Comptabilité

Les comptes 2023 de l'AEMO se soldent par un bénéfice de CHF 5'578.70. Ce résultat positif est principalement dû à une rotation de personnel ayant eu lieu sur l'ensemble de l'exercice 2023 (alors qu'elle s'était étalée sur seulement quatre mois en 2022). En effet, en 2023, les montants des salaires et des charges ont très peu évolué. Un rapide regard en arrière nous permet de constater l'évolution de nos résultats au fil des années. Le premier exercice comptable de l'Association AEMO du Jura bernois, créée le 1er septembre 2012 et couvrant seize mois (du 01.09.12 au 31.12.13), sera écarté afin de se concentrer sur les exercices des neuf dernières années (figure 7). Voici ce qu'ils nous révèlent :

Année	Contribution cantonale	Charges	Variation	Résultat	Fortune au 31.12
2014	405'089	378'555		+ 26'534	125'464
2015	407'200	385'929	+ 1,95 %	+ 21'271	146'735
2016	410'100	408'639	+ 5,88 %	+ 1'461	148'196
2017	400'000	419'652	+ 2,69 %	-19'652	128'544
2018	412'360	437'381	+ 4,21 %	-25'021	103'523
2019	420'426	447'773	+ 2,38 %	-27'347	76'176
2020	424'107	442'225	- 1,24 %	-18'118	20'142
2021	425'070	433'493	- 1,97 %	-8'423	11'719
2022	460'000	441'348	+1,81 %	+ 18'652	30'371
2023	448'000	442'421	+ 0,24%	+ 5'579	35'949

Figure 7

Après l'exercice comptable 2023, nos réserves sont passées de CHF 30'370.60 à CHF 35'949.30. Cette situation positive résulte en grande partie d'une gestion rigoureuse des dépenses liées à notre mission. Bien que le budget 2023 ait été inférieur de CHF 12'000 à celui de 2022, cette différence a été compensée grâce aux économies réalisées par la rotation favorable liée à l'arrivée du nouveau directeur pour l'ensemble de l'année 2023, ainsi qu'à une surveillance accrue de nos dépenses.

Par ailleurs, le poste formation et perfectionnement (3810) a été davantage sollicité pour financer un CAS en conjugalités et parentalités, dans une démarche d'amélioration des soins apportés aux familles et coparentalités. De plus, plusieurs formations de courte durée ont été organisées pour optimiser les coûts. Ces formations visent à renforcer les compétences des collaborateurs, en particulier dans les approches systémiques largement utilisées dans notre structure.

De plus, le pourcentage additionnel de 5 % alloué au soutien de l'éducatrice en formation par la Praticienne Formatrice (PF) a été couvert d'une part par la subvention de la HES-SO à cet effet, et d'autre part par nos réserves (fortune au 31.12.22). Ce poste, regroupant principalement les comptes 3100, 3700 et 3710, a pu être absorbé par le budget 2023. Ainsi, malgré une année chargée en demandes, en formations et en charges accrues, nous avons pu clôturer cet exercice financier avec un léger bénéfice. Dès lors, certains projets de renouvellement, notamment en informatique, d'adaptation téléphonique, et d'autres besoins en formation pourront être financés par cette réserve. Nous attendons en effet les résultats définitifs de 2023 pour pouvoir entreprendre ces projets. Par ailleurs, d'autres dépenses ont été réduites pour parvenir à ce résultat.

L'ensemble des autres postes comptables de 2023 restent globalement stables par rapport à 2022. Dans ce contexte, même si nous avons bénéficié d'un gain de rotation, la rigueur dans le contrôle des dépenses d'argent public selon les besoins spécifiques de l'AEMO JB a également contribué de manière significative au résultat comptable 2023.

Enfin, nous tenons à rappeler brièvement que l'AEMO constitue souvent une véritable « alternative aux placements » et aux économies qui en découlent. De plus, les économies générées en amont des services de protection, bien qu'encore non évaluées ni intégrées, viennent s'ajouter à ces économies. Les montants présentés en page suivante (figure 8) sont conséquents et nous permettent d'affirmer que, même en tenant compte d'une marge d'erreur potentielle, l'investissement dans un service ambulatoire et préventif tel que le nôtre est tout à fait rentable !

Année	Economies en lien avec les « alternatives aux placements »	Charges de l'AEMO	Différence (économies sur 7 ans)
2017	2'050'208	419'652	1'630'556
2018	2'622'383	437'381	2'185'002
2019	2'340'800	447'773	1'893'027
2020	1'261'242	442'225	819'017
2021	1'674'717	433'493	1'240'924
2022	2'338'368	460'000	1'878'368
2023	2'529'992	448'000	2'081'992
Total :	14'817'710	3'088'524	11'729'186

Figure 8

4.14 Le transfert de Moutier dans le Canton du Jura

Il revient également à ce rapport de préparer les perspectives pour 2026, comme cela nous est demandé par le Canton de Berne. En parallèle aux discussions que nous allons entamer avec la commune de Moutier et l'AEMO du Jura, il nous semble important de quantifier la provenance des demandes en fonction des anciens districts représentant les régions du Jura bernois (Courtelary, La Neuveville et Moutier) pour l'année 2023. Nous souhaitons également affiner cette analyse en détaillant le nombre de demandes provenant spécifiquement de la ville de Moutier.

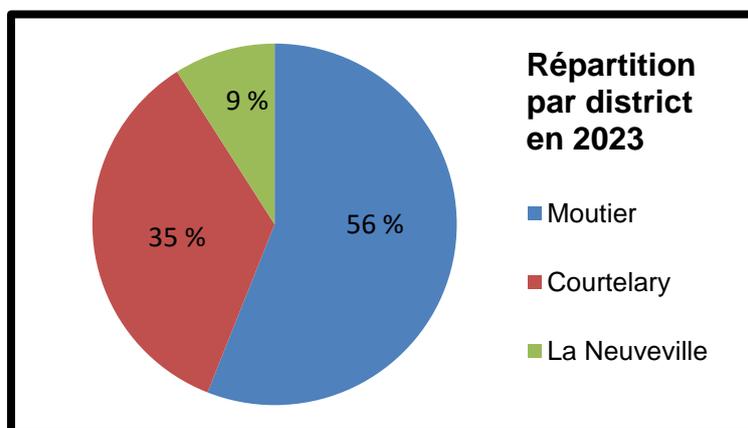


Figure 9

La figure 9 en page précédente permet d'observer la provenance des dossiers en 2023, selon les anciens districts du Jura bernois, avec un total de 100 demandes. Pour visualiser la différence entre la ville de Moutier et le reste du Jura bernois, nous nous référons à la figure 10. Nous constatons ainsi que les demandes provenant de la ville de Moutier représentent 24 % des demandes en 2023 (soit 24 dossiers sur un total de 100). Parmi ces demandes de la ville de Moutier, deux dossiers ont été classés sans suite.

Tout au long de l'année 2023, nous avons observé une baisse notable des demandes en provenance de Moutier. Ainsi, dans le premier bilan réalisé après le premier semestre 2024, le nombre de demandes provenant de la ville de Moutier s'établit à 9 sur un total de 43 au 30 juin 2024. Ce chiffre représente 21 % des demandes, soit une baisse de 3 % par rapport à 2023.

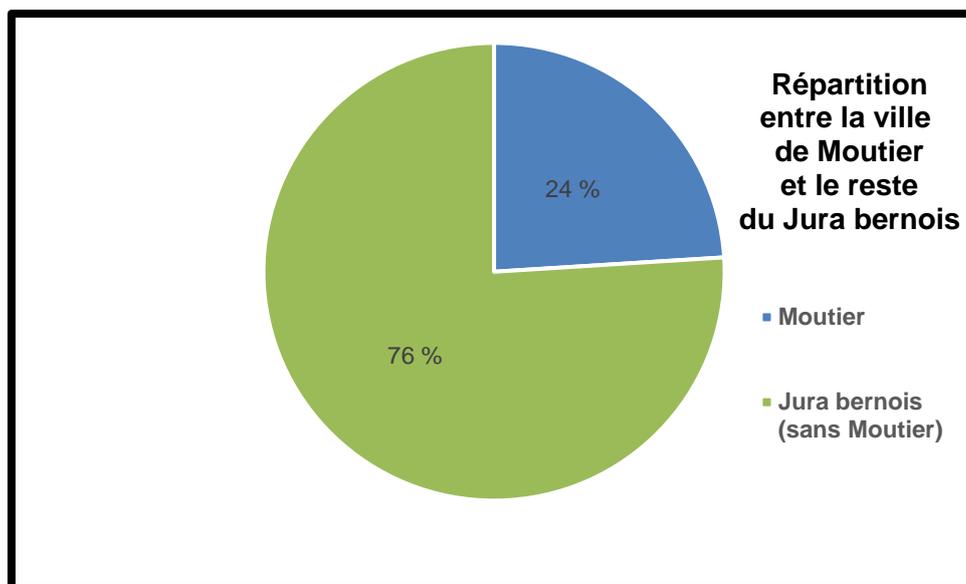


Figure 10

Dans la figure 11, en page suivante, vous pourrez également observer l'évolution des pourcentages de demandes provenant de la ville de Moutier, comparée au reste du Jura bernois entre 2018 et le premier semestre 2024. Ainsi, nous constatons que les demandes en provenance de la ville de Moutier sont en baisse progressive depuis 2018 (à l'exception de l'année 2020) jusqu'au premier semestre 2024. Seule l'année 2020, marquée par la pandémie, avec des prestations fortement réduites et des fermetures, fait exception. Cette baisse sur la période 2018 - premier semestre 2024 nous a fait passer progressivement de

31,5 % en 2018 à 21 % au premier semestre 2024, soit une diminution de 10,5 % depuis la votation du 18 juin 2017.

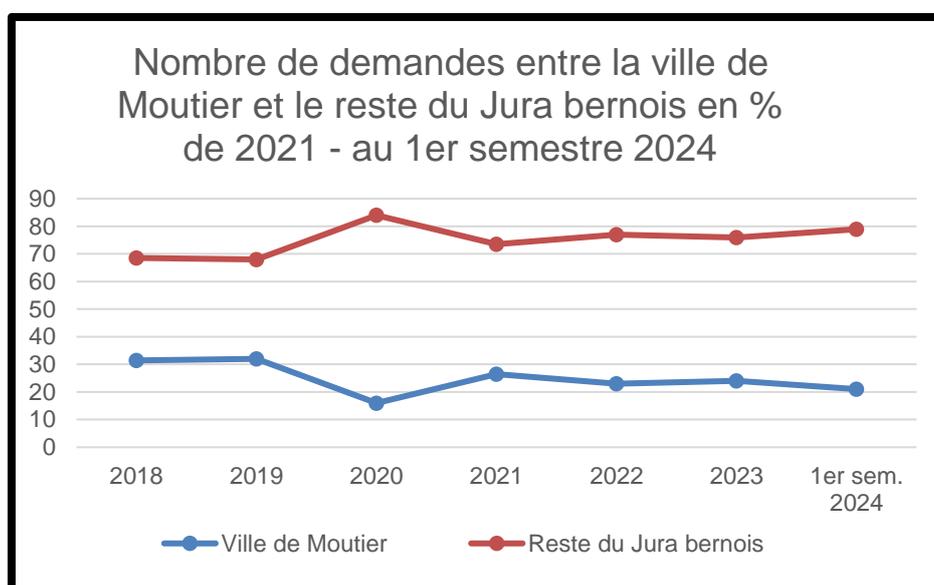


Figure 11

4.15 Conclusion

Nous espérons qu'à la lecture de ce rapport annuel, votre perception de l'AEMO du Jura bernois sera la plus claire possible. Les annexes fournissent également des informations complémentaires utiles. En toutes circonstances, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des précisions supplémentaires ou pour organiser une rencontre.

4.16 Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement les membres de notre comité pour leur soutien et l'intérêt qu'ils portent à notre action, ainsi que les instances cantonales qui financent l'intégralité de nos prestations. Mes remerciements s'adressent également aux services et aux professionnels du réseau pour leur précieuse collaboration, en particulier aux collaborateurs du DSSI pour leurs compétences, leur collaboration et leur confiance envers notre service et ses prestations de prévention.

En tant que directeur de l'AEMO JB, je souhaite également exprimer ma gratitude envers l'équipe intervenante, notre éducatrice en formation et la concierge de

l'AEMO, qui travaillent avec motivation et bienveillance dans le respect des compétences qui leur sont demandées.

Enfin, un grand merci aux familles, enfants, adolescents, jeunes adultes et parents de notre région du Jura bernois pour la confiance qu'ils nous accordent, pour leur reconnaissance, et pour l'énergie qu'ils déploient afin de vivre au mieux des situations souvent complexes et de s'intégrer dans une société qui ne l'est pas moins.



Clovis Brahier

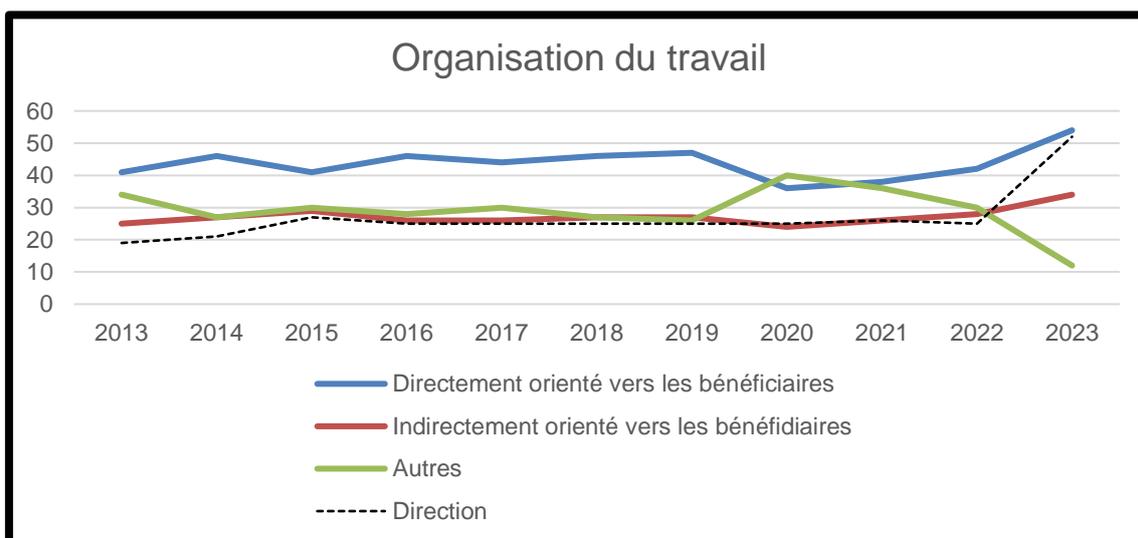
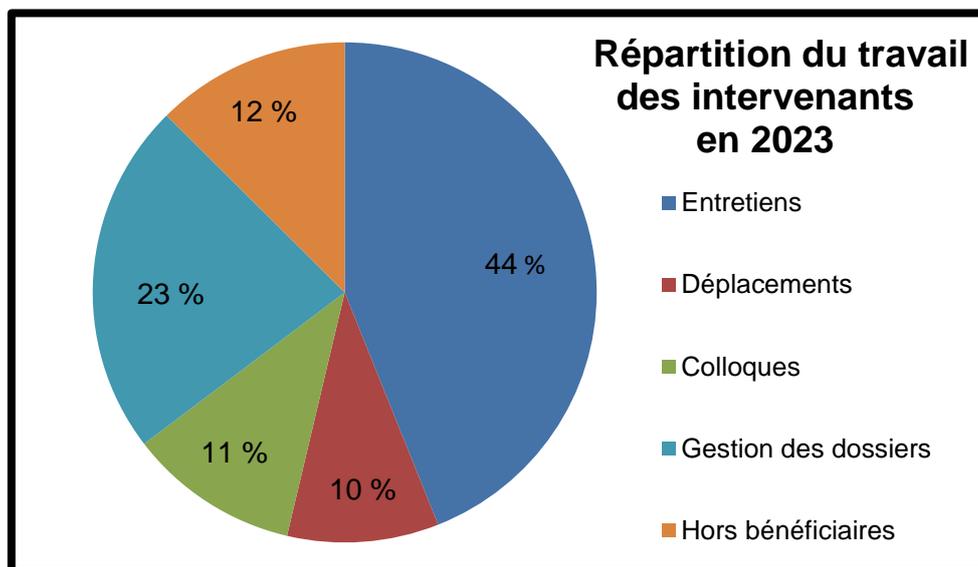
Tavannes, le 1^{er} juillet 2024

5. Contenu des annexes

1. Répartition du travail
2. Alternatives aux placements – Estimation des économies en 2023
3. Réseau professionnel (liste non exhaustive)
4. Comptes 2023
5. Origine de la demande
6. Lieux des entretiens
7. Entretiens avec ...
8. Répartition entre Moutier et le Jura bernois
9. Durée moyenne des entretiens et des déplacements

Annexe 1

Répartition du travail



Annexe 2

Alternatives aux placements Estimation des économies en 2023 (Nouvelle version)

Coût par dossier et économies sur les Alternatives aux placements en 2023

Une heure d'entretien AEMO = fr. 100.--

Estimation d'un placement = fr. 500.-- par jour / fr. 15'200 par mois / fr. 182'400 par année

Numéro de dossier	Nombre d'entretiens	Durée des entretiens (en minutes)	Durée des entretiens (en heures)	Coût (fr. 100.--/heure d'entretien)	Déplacements (en minutes)	Alternative au placement	Enfants concernés par le placement	Durée du placement "Degré 1" (en mois)	Coût des placements "Degré 1" (fr. 500.--/journée)	Economies pour placements "Degré 1"
18-47-R1	9	540	9,00	900	180			4	60 800	59 900
22-13	5	515	8,58	858	250			2	30 400	29 542
21-07-R1	6	300	5,00	500	50			2	30 400	29 900
20/26/R1	3	180	3,00	300	85			3	45 600	45 300
22-09.	5	300	5,00	500	200			3	45 600	45 100
15-18-R1	11	1465	24,42	2 442	275			1	15 200	12 758
23-33	2	90	1,50	150	0			1	15 200	15 050
15-05-R1	14	1305	21,75	2 175	235			5	76 000	73 825
23-06.	24	1480	24,67	2 467	700			11	167 200	164 733
17-18R1	24	1325	22,08	2 208	240			12	182 400	180 192
13-16R2	31	2180	36,33	3 633	520			12	182 400	178 767
16-40-R1	27	2145	35,75	3 575	675			8	121 600	118 025
23-08.	14	1050	17,50	1 750	520			11	167 200	165 450
23-29	17	1275	21,25	2 125	280			7	106 400	104 275
22-23	6	420	7,00	700	200	2	2	6	364 800	364 100
23-14	5	570	9,50	950	200			3	45 600	44 650
23-07	10	1050	17,50	1 750	420			10	152 000	150 250
23-20	6	615	10,25	1 025	160			2	30 400	29 375
22-27	6	630	10,50	1 050	120			3	45 600	44 550
23-48	5	525	8,75	875	60			6	91 200	90 325
23-13	8	735	12,25	1 225	200			11	167 200	165 975
22-30	13	1200	20,00	2 000	480			5	76 000	74 000
23-52	3	390	6,50	650	80			2	30 400	29 750
23-41	7	540	9,00	900	240			3	45 600	44 700
23-25	10	1020	17,00	1 700	180			8	121 600	119 900
23-22	13	1440	24,00	2 400	300			10	152 000	149 600
	284	23 285	388,08	38 808	6850	27	27	151	2 568 800	2 529 992

Remarque : Les prix des placements sont très variables (institution cantonale ou extra-cantonale, placement familial, time-out, etc.). Nous avons choisi fr. 500.-- par jour et par enfants en référence au prix médiant inférieur. Ces prix pouvant aller jusqu'à 1000.-/jour

Annexe 3

Réseau professionnel (liste non exhaustive)

ENSEMBLE nous sommes plus forts !

L'AEMO est très impliquée dans le RESEAU régional !

Si, la plupart du temps, ce sont les parents qui s'adressent directement à l'AEMO, c'est bien parce qu'ils ont été en grande partie orientés vers notre service par un professionnel du réseau, d'où l'importance pour nous de diffuser régulièrement nos flyers dans les services et autres établissements de la région. Nous devons également bien connaître les multiples prestations à disposition des familles du Jura bernois et collaborer au mieux avec nos partenaires.

Ci-dessous la liste non-exhaustive (et dégressive en intensité) des collaborations que nous entretenons dans la région :

- **Ecoles (travailleurs-ses sociaux-ales en milieu scolaire, direction, enseignant-e-s, etc.)**
- **Services Sociaux (sept services sociaux dans le Jura bernois)**
- **Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)**

- CSP Berne-Jura (secteur couples et familles)
- Santé bernoise
- Service pédopsychiatrique et psychologique pour enfants et adolescents (SPP-SPE)
- Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescent à Moutier (UHPA)
- Clinique de jour à Bienne
- Diverses institutions résidentielles (CEPC à Courtelary, Alter Ecole à Tavannes, etc.)
- Service éducatif itinérant (SEI)
- Centre régional de puériculture
- Crèches et Ecoles à Journée Continue (EJC)
- Ministère publique des Mineurs / Tribunaux

- Divers services d'animation jeunesse
- Orientation professionnelle
-

Annexe 4.1

Comptes 2023

arista

FIDUCIAIRE SA
TREUHAND AG

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT

de l'exercice 2023

AEMO du Jura bernois (Action Educative en Milieu Ouvert), Tavannes

à l'attention de l'assemblée générale de l'Association des Œuvres
d'Utilité Publique du district de Courtelary AOUP, Courtelary

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'AEMO du Jura bernois (Action Educative en Milieu Ouvert), Tavannes, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

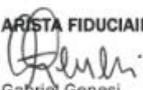
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'association de l'AEMO du Jura bernois alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bienne, le 6 février 2024

ARISTA FIDUCIAIRE SA



Gabriel Genesi
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Annexe 4.2

Comptes 2023

AEMO du Jura bernois (Action Educative en Milieu Ouvert), Tavannes			
Bilan			
Aux 31 décembre ...	Réf.	2023	2022
		CHF	CHF
Actif			
Trésorerie		30'000.87	22'804.87
Comptes de régularisation actifs	2.10	<u>12'256.95</u>	<u>11'177.75</u>
Actif circulant		42'257.82	33'982.62
Actif immobilisé		0.00	0.00
Total de l'actif		<u>42'257.82</u>	<u>33'982.62</u>
Passif			
Comptes de régularisation passifs	2.11	<u>6'308.50</u>	<u>3'612.00</u>
Capitaux étrangers à court terme		6'308.50	3'612.00
Réserves facultatives issues de bénéfices cumulés	2.12	<u>35'949.32</u>	<u>30'370.62</u>
Capitaux propres		35'949.32	30'370.62
Total du passif		<u>42'257.82</u>	<u>33'982.62</u>

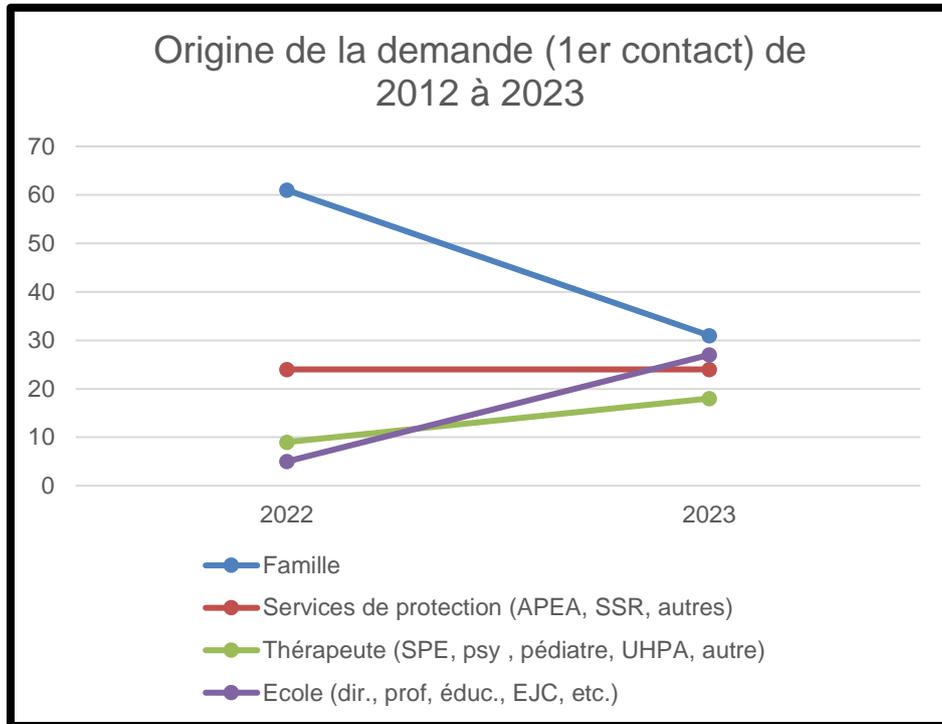
Annexe 4.3

Comptes 2023

AEMO du Jura bernois (Action Educative en Milieu Ouvert), Tavannes			
Compte de résultat			
Pour la période du 1.1. au 31.12.	Réf.	2023	2022
		CHF	CHF
Contributions du canton de Berne		448'000.00	460'000.00
Total Produits d'exploitation		448'000.00	460'000.00
Chargés de personnel	2.13	-402'847.25	-396'885.20
Ménage		-93.60	-130.25
Entretien et réparation des immobilisations corporelles		-161.65	-2'185.83
Chargés d'investissements		-10'800.00	-10'800.00
Energie et eau		-4'621.20	-6'212.60
Ecole, formation et loisirs		-848.30	-1'693.45
Bureau et administration	2.14	-8'278.80	-8'654.40
Autres charges d'exploitation	2.15	-14'757.00	-14'745.20
<i>Total Autres charges d'exploitation</i>		<i>-39'560.55</i>	<i>-44'421.73</i>
Chargés et produits financiers	2.16	-13.50	-41.10
Résultat de l'exercice		5'578.70	18'651.97

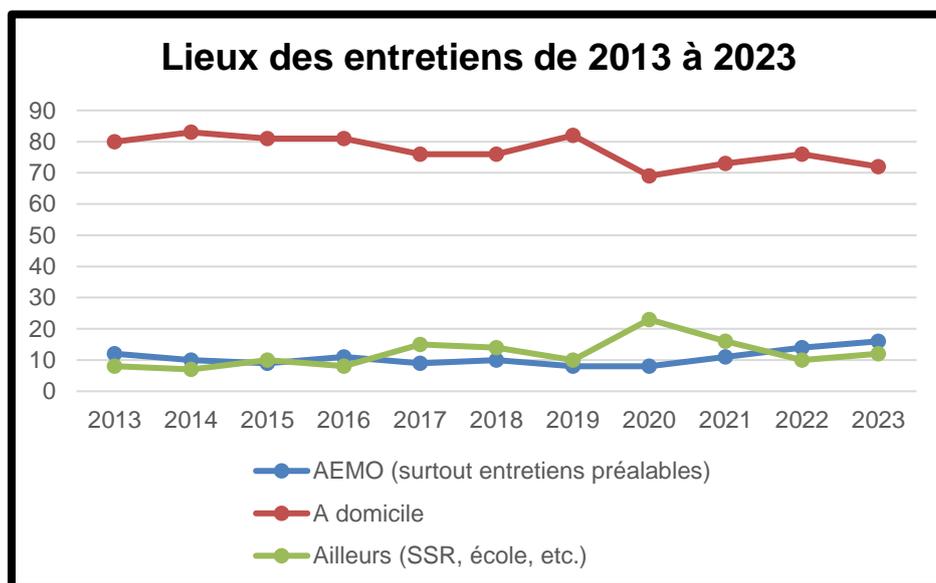
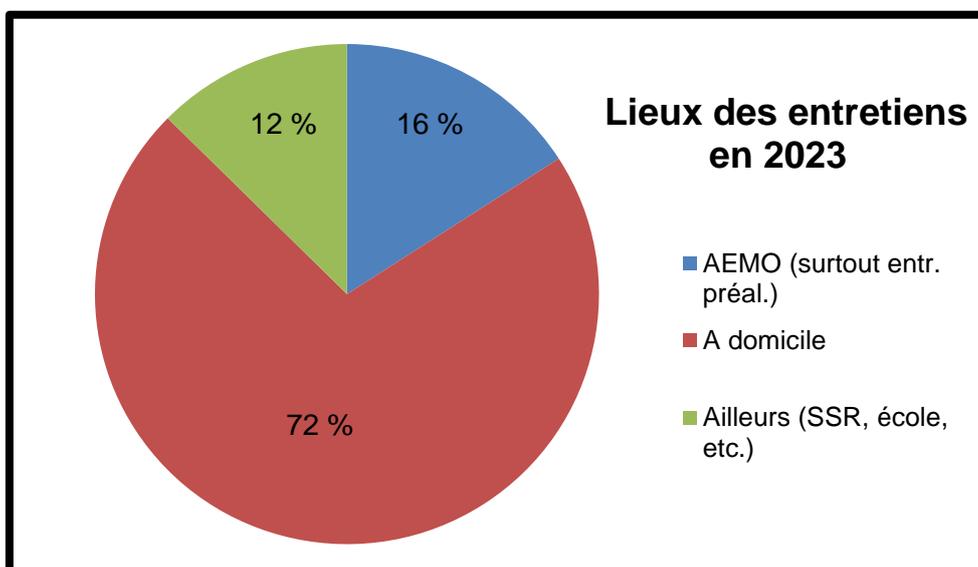
Annexe 5

Origine de la demande



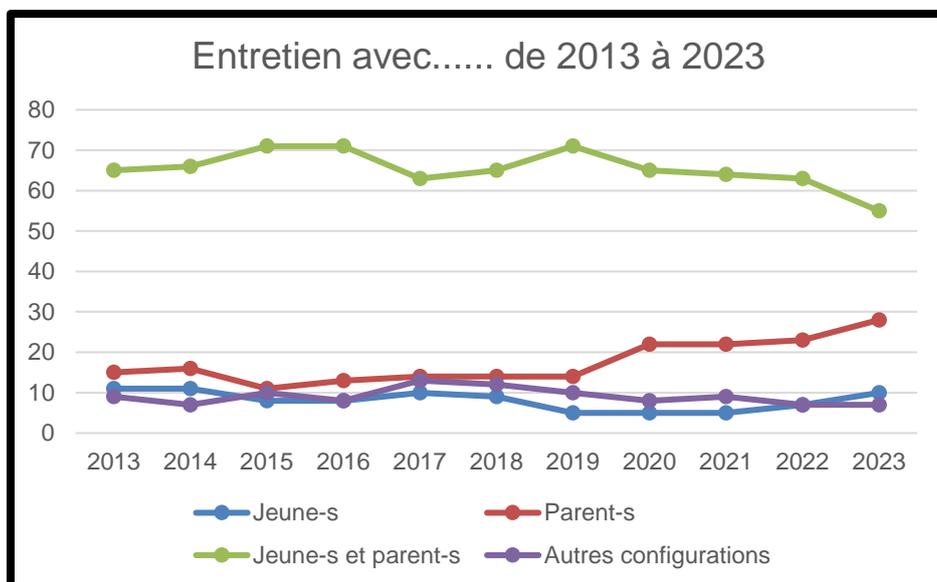
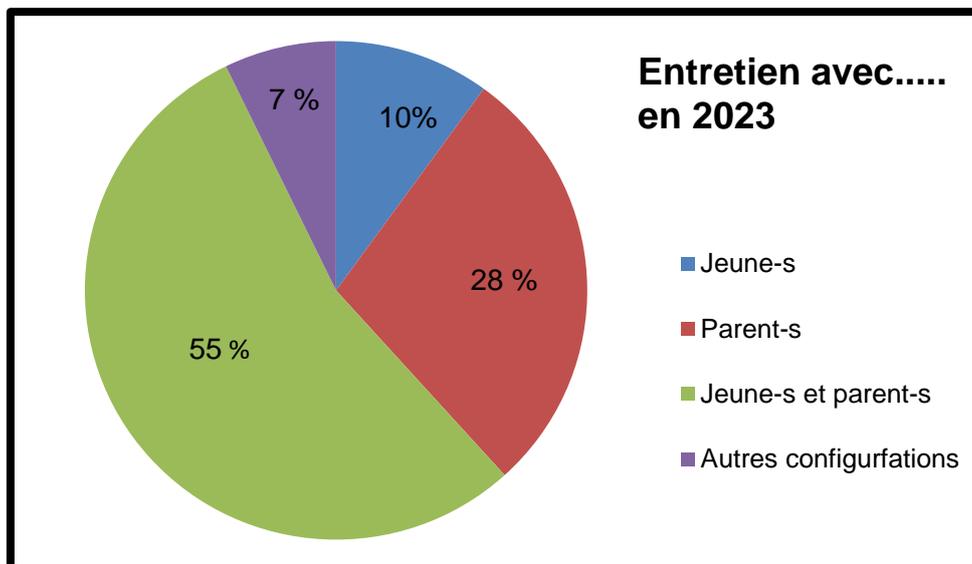
Annexe 6

Lieux des entretiens



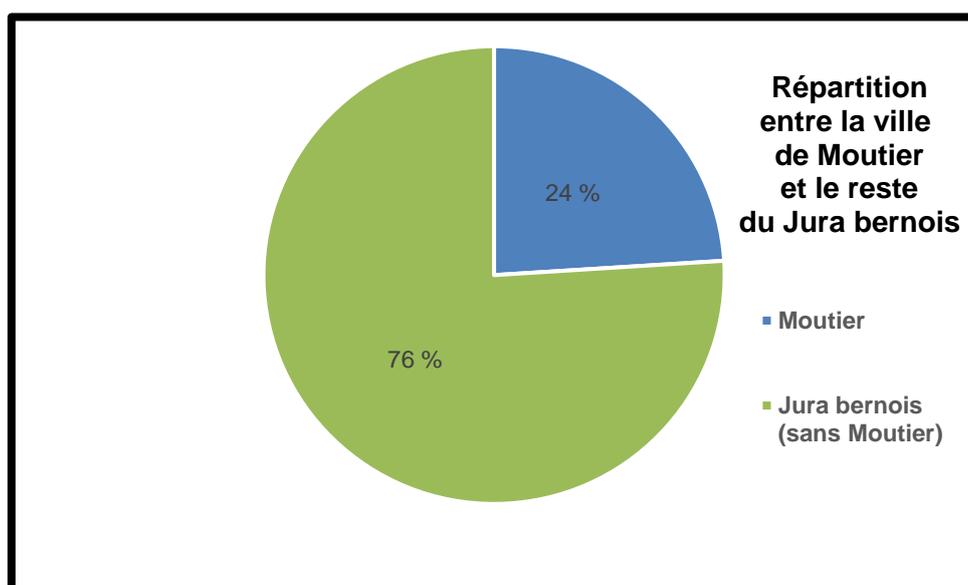
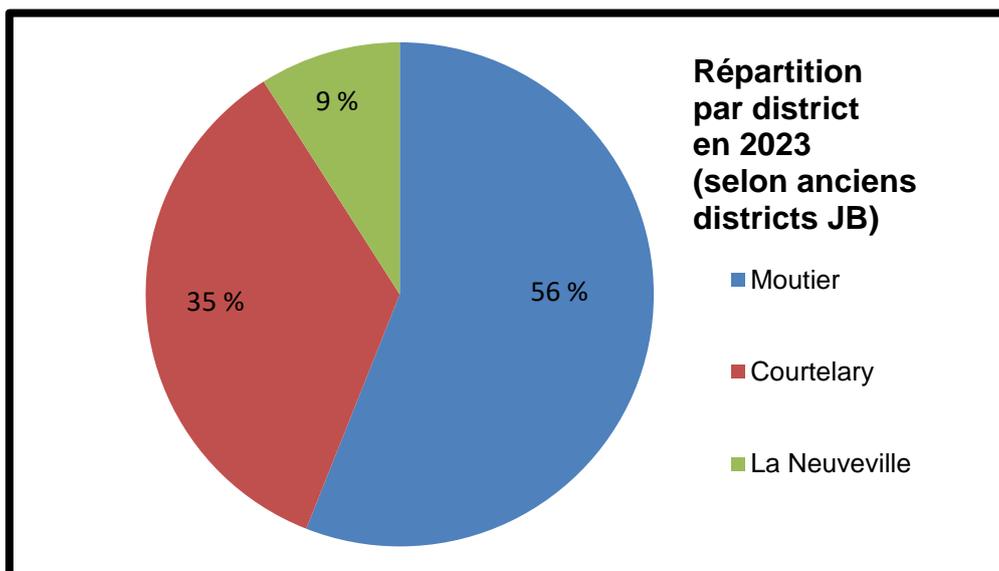
Annexe 7

Entretiens avec ...



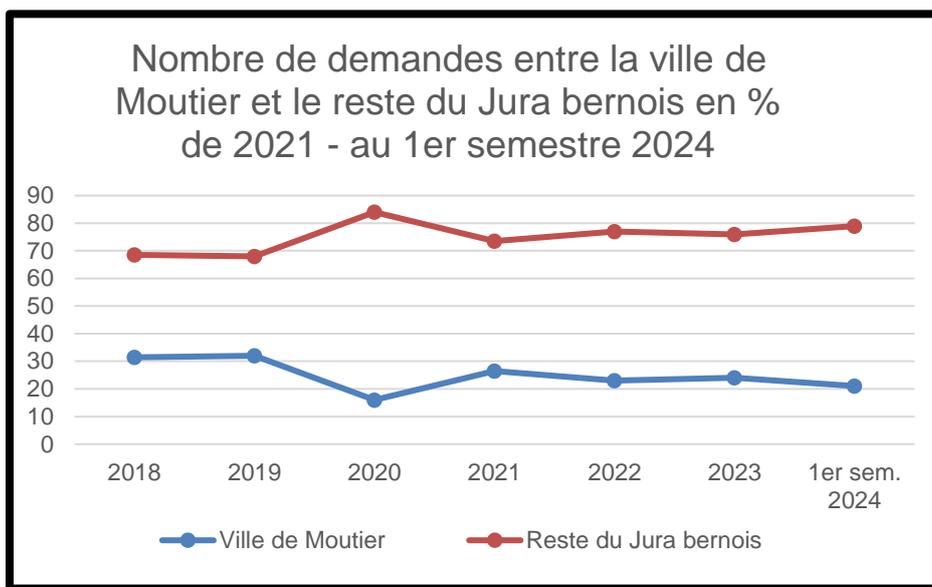
Annexe 8.1

Répartition entre Moutier et le Jura bernois



Annexe 8.2

Répartition entre Moutier et le Jura bernois



Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	1er sem. 2024
Demandes - Ville de Moutier	17	20	6	13	13	24	9
Demandes - Reste du Jura bernois	37	42	31	36	44	76	34
Total	54	62	37	49	57	100	43